



Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 7 mai 2015

Présidence

Madame Carmen TANNER, Présidente

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,
Nous avons à nouveau des apprentis employés de commerce qui nous font l'honneur d'assister à notre séance ce soir, et je les salue également.

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Et je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Stéphanie DOBLER, Anne GANDER, Marcelline MILLIOUD, Guy ANGÉLOZ, Pascal BLUM, Daniel BURDET, Laurent GABELLA, David GRANDJEAN, Pierre HUNKELER, Olivier KERNEN, Harry THONNEY, Dominique VIQUERAT et Loïc WILLOMMET.

Membres absents :

Mme et M. les Conseillers : Arta PAPAZI et François ARMADA.

Membres présents	84
Membres excusés	13
Membres absents	2
Effectif actuel	99

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

Merci de prendre note que le point 3 se décline maintenant au pluriel, donc « Démission » avec « s » si jamais.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est accepté à l'unanimité.

3. DÉMISSIONS

En date du 23 avril dernier, nous avons reçu le courrier suivant de notre collègue M. Mathias HUMBERT :

Madame la Présidente,

Ayant récemment terminé ma thèse, je compte m'expatrier dans quelques mois pour des raisons professionnelles. Je vais donc quitter notre charmante bourgade et dois en conséquence démissionner du Conseil communal. J'aimerais que cette démission soit appliquée avec effet immédiat, ceci pour différentes raisons.

Tout d'abord, pour des raisons politiques, la votation sur la route de contournement et l'élection complémentaire m'ayant laissé ce goût amer de l'incompréhension et de l'impuissance. J'ai ressenti un profond décalage entre mes convictions et le vote de la population yverdonnoise. Étant conscient du caractère assez radical de mes opinions, je ne peux néanmoins que difficilement supporter que l'électeur-pollueur décide de l'avenir de cette Ville. Je ne peux comprendre une politique qui place un moyen de transport aussi polluant au centre de ses préoccupations, en n'hésitant pas à mettre en péril les finances de notre Ville, la santé de ses habitants, et de la planète plus globalement. Je ne peux non plus pas comprendre que l'on voie dans les caméras de surveillance un remède à la violence, pas plus que je ne peux souscrire à la guerre de façade menée contre les dealers. Je n'ai plus guère de motivation à continuer dans cet état d'esprit. Je prends aussi acte de la défaite de toute la gauche yverdonnoise, et espère trouver dans d'autres contrées des idées et solutions aux défis de notre époque. Finalement, je laisse ma place à un nouvel entrant motivé qui apportera certainement beaucoup de bonnes choses à ce Conseil. Je lui souhaite de prendre autant de plaisir que moi dans son rôle de Conseiller.

Je profite de l'occasion pour remercier notre ancien Syndic, notre Présidente, mes camarades de Solidarité & Ecologie, et tous les Conseillers qui ont soutenu nos propositions durant ces cinq dernières années.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Mathias HUMBERT.

M. Mathias HUMBERT a accédé à ce Conseil au cours de la législature précédente, soit le 4 novembre 2010, pour le parti Solidarité & Ecologie. Il a été membre de la Commission des affaires immobilières et suppléant de la Commission des finances jusqu'à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie sincèrement M. Mathias HUMBERT pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour son avenir tant professionnel que personnel.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Ce jour, nous avons reçu le courrier suivant de notre collègue Mme Joanne MÜLLER :

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers Collègues,*

Après presque quatre années passées parmi vous, je vous fais part de ma démission au sein de ce Conseil. Pour des raisons personnelles et familiales, j'ai pris la décision de déménager hors de cette belle Ville d'Yverdon.

Le besoin de campagne ainsi qu'un logement adapté à ma grande famille se faisait sentir depuis quelques temps.

J'ai grandi loin des villes, au milieu de la nature, sur les hauts de Neuchâtel.

Comme l'on dit bien souvent, « Chassez le naturel, il revient au galop! ».

Je dois avouer que cela me correspond assez bien...

Je reste cependant dans la région d'Yverdon, Ville que j'affectionne particulièrement et pour laquelle je continuerai à œuvrer pour les familles et les enfants au travers de mon travail et de mes idéaux.

Je vous souhaite à toutes et tous de réussir à travailler dans la sérénité, hors des guerres de partis ou de personnes. J'ai bien souvent pensé que les Yverdonnois attendaient de nous que nous avancions main dans la main tout en restant à l'écoute de leurs besoins, et ce, malgré nos différences d'opinions.

Je vous remercie, toutes et tous, du bon accueil reçu durant le Conseil, au travers des commissions, et autres moments échangés ici ou là.

J'y ai rencontré des personnes agréables, parfois attachantes et drôles. Comme quoi, même en politique, on s'amuse parfois !

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Joanne MÜLLER.

Mme Joanne MÜLLER a accédé à ce Conseil en début de cette législature, pour le parti socialiste.

Au nom du Conseil communal, je remercie également Mme Joanne MÜLLER pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses commissions. Je lui souhaite tout le meilleur dans notre chère campagne vaudoise.

4. ASSERMENTATION

Les démissions de Mme Joanne MÜLLER et de M. Mathias HUMBERT laissent le Conseil communal avec deux sièges vacants. Le remplacement de Mme Joanne MÜLLER interviendra ultérieurement.

M. Jean-François MAMIN, premier des viennent-ensuite de la liste du parti Solidarité & Ecologie La Gauche, a renoncé d'accéder à ce Conseil communal.

M. Julien MING, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du parti Solidarité & Ecologie La Gauche, né en 1984, domicilié à la rue des Philosophes 13 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder à ce Conseil en remplacement de M. Mathias HUMBERT.

Je prie M. Julien MING de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

M. Julien MING, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Carmen TANNER.

M. Julien MING : « Je le jure »

M. le Conseiller, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil. Je vous y souhaite la bienvenue et espère que vous y vivrez une expérience passionnante et enrichissante. Je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal, par l'entremise de nos scrutateurs, et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**

Minute ailleurs

Allons enfants de la patrie, allons en France ! Et avec nous, sous le bras, le livre de Marc Abélès, « un ethnologue à l'Assemblée » comme appui. Cette plongée dans les arcanes du pouvoir nous montre les outils et les fonctionnements de l'Assemblée nationale, outils extrêmement complexes, je dois bien l'avouer ! Que ce soit le vote de confiance, après la nomination du gouvernement, la motion de censure, qui peut être déposée lors de la disposition « 49-3 » de la Constitution, soit lorsque le gouvernement dépose un projet de loi qui ne nécessite pas de vote. Bref, j'ai préféré me pencher sur le contenant, soit le bâtiment : plus concret et presque plus léger à mes yeux.

L'Assemblée nationale se réunit au Palais Bourbon, véritable « cité interdite » comme on l'appelle, tant il s'agit d'un palais autonome. Y travaillent plus de 2'000 personnes, où on y retrouve tous les services d'une petite bourgade : bureau de poste, agence de voyage, coiffeur, bars, restaurants, fitness. Il existe des souterrains entre les bâtiments pour ne pas devoir sortir. La cité a également sa propre centrale électrique, dont la production pourrait satisfaire les besoins d'une ville de 15'000 personnes. Le Président du pouvoir législatif a la responsabilité de la sécurité intérieure et extérieure du palais. Pour cela, il a sous ses ordres la garde républicaine, rien moins que ça !

Vous l'aurez compris, on ne badine pas avec l'autonomie de ce pouvoir qui s'est construit une véritable cité dans la cité. Cette autonomie s'échafaude jusqu'au moindre détail, comme l'inspection des cuisines du Palais qui ne peut se faire sans l'aval du Président de l'Assemblée. Eh oui, une séparation des pouvoirs qui touche même la sacro-sainte cuisine, autre pouvoir français, comme vous le savez.

Voilà, sans transition, on passe aux courriers.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Recherche de locaux
pour l'Entraide Familiale
Yverdonnoise*

En date du 25 mars dernier, le Bureau du Conseil communal a reçu une copie de la lettre que l'Entraide Familiale Yverdonnoise a adressée à notre Municipalité, se référant à la résolution acceptée par le Conseil communal le 12 décembre 2013, demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour trouver une solution pour abriter l'Entraide Familiale Yverdonnoise.

Leur bail sera échu dans deux ans et aucune solution n'a été trouvée à ce jour. Au moment où le pôle économique de Verdun est à l'ordre du jour, l'EFY nous rappelle son grand souci de déménagement et espère qu'au moins 500 mètres carrés lui soient réservés.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Pétition – Requête de
M. Marcel DESPLAND*

En date du 28 avril dernier, le Conseil communal a reçu une pétition – requête de M. Marcel DESPLAND concernant la Maison Futsal, le nouveau visage du Stade St-Roch-les-Bains et les implantations à l'Avenue de la Plage.

Le Bureau en prendra connaissance lors de sa prochaine séance et décidera de la suite à donner.

Ces courriers sont à disposition auprès des secrétaires pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Changement de
formation politique*

Par courriel du 16 avril dernier, le PLR nous informait que M. le Conseiller Didier FORESTIER, qui siège aujourd'hui comme indépendant, a souhaité se rapprocher du PLR qui a décidé de l'intégrer dans ses rangs.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

C'est avec une grande et profonde tristesse que le Bureau du Conseil communal a appris le décès de la fille de Mme la Conseillère Anne GANDER, Louise.

Chère Anne, chère famille, tous les membres du Conseil communal se joignent à moi pour vous exprimer toute notre profonde compassion et vous présenter nos plus sincères condoléances.

Nous avons également appris la disparition d'une grande figure politique yverdonnoise, M. Robert LIRON, qui a siégé sur ces bancs depuis 1958 jusqu'à février 1981 pour le parti radical.

Nous présentons à son épouse ainsi que sa famille, nos plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 12 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Deux Questions de M. le Conseiller Pascal GAFNER
- Quatre Questions de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE
- Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY
- Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

- CO15.05 concernant la demande de crédit urgente de Fr. 160'000.- pour l'achat de matériel pour le poste de détente et comptage de Pomy,
- CO15.06 concernant un dépassement de crédit dans le cadre de l'aménagement du chemin de mobilité douce entre Clendy et Champ-Pittet,
- CO15.07 concernant le bilan 2014 de la Commission consultative des énergies.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Oui, Mme la Présidente, Mmes et MM. les Conseillers, la Municipalité souhaiterait informer ce Conseil sur l'état de situation des intempéries que nous subissons.

On a, ce matin, été faire un point de la situation, sous la conduite de l'EMCC, l'État-major cantonal de conduite, avec Mme la Municipale JAGGI. Et, Mme la Municipale va vous donner quelques explications, notamment sur l'état de la situation sur les mesures prises, sur les prévisions de l'évolution de la situation, et surtout sur les conséquences pour la population.

Donc nous avons considéré qu'il était juste que le Conseil puisse avoir les dernières informations sur la situation, d'autant plus que l'évolution est plutôt alarmante pour ce weekend, et je passe la parole à Mme la Municipale qui va vous entretenir à ce sujet.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors, comme M. le Syndic vient de le dire, donc il y a plusieurs zones qui sont inondées à proximité des cours d'eau et du lac, mais aucun problème grave n'est survenu jusqu'à ce jour. En raison du rythme de la crue qui est très lente pour le moment, la population n'est pas en danger.

Par contre, il faudra quand même respecter les consignes de sécurité à proximité des plans d'eau et, pour celles et ceux qui habitent dans les zones à risque, de suivre les recommandations

de l'ECA.

Depuis lundi dernier, la Police du Nord Vaudois, le SDIS du Nord vaudois et l'ORPCI, donc la PC, ont commencé leurs travaux de surveillance, en étroite collaboration avec l'EMCC, le Syndic vient de vous dire qui c'était tout à l'heure.

Et puis, une cellule de renseignement a été mise en place dans les locaux de la PNV. Et chaque jour, les services qui sont concernés, les services de la Ville se réunissent pour suivre l'évolution, ce qui est très important.

Je vais vous donner aujourd'hui les principales mesures qui ont été prises :

- Pour l'ensemble des services, il y a un renforcement des services de piquet pour faire face aux urgences.
- Pour la police, il y a la surveillance des axes routiers, notamment la rue de l'Ancienne-Douane, la fermeture de la rue des Cygnes aujourd'hui, sauf pour les transports publics, la circulation alternée sur la rue de l'Ancien-Stand, la fermeture du parking du Restaurant de la Plage, et l'information aux habitants et aux entreprises dans les zones à risques, ensuite pose de signalétique, bien entendu dans les mêmes zones, et puis des poses de rubalise pour interdire l'accès aux zones inondées.
- Ensuite, le Service des Energies a procédé à un contrôle de l'ensemble des stations électriques et des stations de pompage qui assurent l'alimentation en eau. Pour le moment, tout fonctionne.
- Pour le Service des Travaux, ils ont également procédé à des contrôles. Pour le moment, tout fonctionne aussi.
- Pour URBAT, les bâtiments de la Ville ont été auscultés. Aucun problème n'est à signaler.
- Et l'informatique, il y a quand même des mesures qui sont prises pour assurer la continuité des lignes téléphoniques et des réseaux informatiques, en cas de coupure d'électricité, ce qui pourrait tout de même arriver.

Donc, la situation est prise très au sérieux au niveau de la Ville. Tout est mis en œuvre pour anticiper les éventuels problèmes qui pourraient se poser et surtout adapter les mesures en fonction de ce qui se passe.

Je tiens particulièrement à remercier tous les services impliqués pour leur implication et leur proactivité et souligner l'excellente collaboration qui règne au sein de la cellule de communication et de renseignements.

L'évolution de la situation, ce qui est annoncé par la météo, ce n'est pas une science exacte. Est-ce que ce sera le cas ? On ne sait pas, mais on est obligé d'en tenir compte, ils annoncent pour dimanche 10 mai, une bise de à peu près 40 km/h, ce qui pourrait provoquer des vagues de 40 cm. Et c'est là que le problème survient, c'est que si c'était le cas, et bien effectivement qu'il y aurait des nouvelles inondations qui pourraient se produire le long des rives et des cours d'eau, et puis qu'elles puissent remonter jusque vers la Ville.

Pour éviter tout risque et garantir la sécurité des personnes, les décisions préventives, que je vais vous donner, ont été prises. Donc dès samedi 9 mai dès 20h, pour autant qu'il y ait la bise encore une fois, l'électricité sera coupée dans les zones suivantes :

- Bâtiments situés dans la zone Boulodrome, au bout de la rue de la Jonction ;
- Cabanons de plaisance situés dans la Zone de la Matelote, le long de la Thièle ;
- Cabanons de plaisance à l'avenue des Iris et le long du Buron ;
- Théâtre du Petit-Globe ;

– Buvette des Rives-du-Lac.

Et bien entendu, la Police a débuté cet après-midi l'information à des personnes concernées par cette coupure préventive d'électricité. Et surtout, je tiens à remercier la population qui est concernée pour sa compréhension, c'est une mesure d'urgence et rarissime.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Merci M. le Syndic et Mme la Municipale pour ces informations sur cette situation effectivement alarmante.

**7. NOMINATION D'UN
MEMBRE À LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Suite à la démission de M. Mathias HUMBERT du Conseil communal, la Commission des affaires immobilières se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre.

Le parti Solidarité & Ecologie La Gauche nous propose la candidature de M. Julien MING.

Y'a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée ?

Ce ne semble pas être le cas. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Julien MING est élu** membre de la Commission des affaires immobilières.

M. le Conseiller Julien MING, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**8. NOMINATION D'UN
MEMBRE SUPPLÉANT
À LA COMMISSION
DES FINANCES**

Toujours suite à la démission de M. Mathias HUMBERT du Conseil communal, la Commission des finances se retrouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

Le parti Solidarité & Ecologie La Gauche nous propose la candidature de M. Julien MING.

Y'a-t-il d'autres propositions de la part de la salle ?

Ce ne semble pas être le cas. Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

Vote à main levée

A l'unanimité, **M. Julien MING est élu** membre suppléant de la Commission des finances.

Là aussi, M. le Conseiller Julien MING, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission.

**9. PRÉAVIS
N° PR15.08PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 500'000.- POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE DES RUES DU CENTRE HISTORIQUE.

RAPPORTEUR : M. PASCAL GAFNER

*Composition de la
commission*

MM. les Conseillers Patrick DERIAZ, Pascal GAFNER, François GILLET, Bexhet HALIMI, Olivier MAIBACH, Walter MÜLLER, Cédric PILLONEL et Boris RICHARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Pascal GAFNER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Il s'agit d'une brève question :

Pour quelle raison le jointoyage des pavés yverdonnois est la plupart du temps cimenté à l'exception de la Place de l'Ancienne-Poste, alors que dans d'autres villes telles que Nyon, Lausanne, ce jointoyage se limite à du sable. Ce d'autant plus qu'un jointoyage de ciment ou de mortier semble être, par sa nature, moins souple et donc plus sujet à être endommagé par de fortes variations de température ou par le passage des camions.

En bref, pourquoi choisit-on une solution, à mon avis, moins esthétique et vite sujette à des dégradations ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pour information, on a fait une petite enquête, la rue du Milieu et la place Pestalozzi ont été réalisées dans les années 80. Le choix de la Municipalité de l'époque s'est porté sur des pavés jointoyés au mortier. Les pavés au mortier résistent mieux quand il y a une sollicitation du trafic avec des efforts tangentiels. L'accès au niveau du nettoyage est plus facile, par exemple les mégots passent dans la balayeuse, où il y a du sable, ils restent dans le sable.

Pour les joints en sable, l'esthétique est certes plus « naturelle », plus perméable, les mouvements du sol sont mieux absorbés, mais la maintenance et le nettoyage, comme je viens de le dire, demandent plus de soins. Sur la place de l'Ancienne-Poste, des pavés sont déjà déchaussés, ils étaient prévus, les travaux étaient intégrés dans le préavis.

Si le préavis prévoyait une réfection complète, on pourrait sans autre changer de mode de jointoyage et de pose.

Dans le cadre du préavis proposé, les réfections sont prévues identiques à l'existant afin que les surfaces ne soient pas trop hétérogènes.

M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :

Vous pourriez m'indiquer la provenance des pavés ? J'ai entendu dire vaguement que ça vient de Thaïlande. Est-ce qu'il n'y a rien de plus près ? Parce que c'est une question de prix ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

La provenance des pavés est suisse, européenne, et nous avons regardé qu'ils ne viennent pas du Vietnam, où c'est des enfants qui les font. On avait déjà eu cette même remarque quand on a fait le pavage de la rue du Four en 2003. Et là, on avait toutes les garanties et tous les certificats qu'il n'y avait pas d'enfants qui avaient produit les pavés.

Les spécialistes qui viennent les poser ne sont pas yverdonnois, mais nous avons regardé, parce qu'il en faut des quantités, somme toute, pas très grandes. C'est du rafistolage, il y a des parties de rues. Ce n'est pas tous les mêmes pavés. Mais en aucun cas, nous avons des pavés qui viennent de trop loin.

M. le Conseiller Nicola SCHIRINZI :

Ça vient bien de l'Europe ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Pas forcément, c'est des stocks qui sont en Suisse, qui sont légalisés en Suisse.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Je ne serais pas intervenu si je n'avais pas entendu la dernière phrase, mais que signifie « ils sont légalisés en Suisse » ? Je vous remercie.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Oui, alors le mot n'était peut-être pas très heureux, mais il y a des maisons qui ont des stocks, des dizaines et des centaines de tonnes. Ils les ont fait venir en une fois. Et nous, pour les petites quantités qu'on fait, on prend dans ces stocks-là. Ces stocks-là, ils ont été déclarés « non produits » par des enfants comme au Vietnam ou en Thaïlande. Mais de toute façon, on a toujours fait attention à ça pour ne pas se faire enfler des pavés, je le répète, par les enfants.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte sur cet article 1. La parole ne semble plus être demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.08PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réfection du pavage des rues du centre historique ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1451 « Réfection pavage centre historique » et amortie en 20 ans au plus.

10. PRÉAVIS
N° PR15.09PR

Composition de la commission

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 15'144'000.- SUR UNE DURÉE DE 5 ANS POUR L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL EN FIBRE OPTIQUE.

RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : M. OLIVIER DI PRINZIO

RAPPORTEUR DE MINORITÉ : M. THOMAS JENNI

Mmes et MM. les Conseillers Claire-Lise DETREY, Claude-Anne JAQUIER, Emilienne WAGNIÈRE remplaçant Nicola SCHIRINZI, Jean-David CHAPUIS, Olivier DI PRINZIO, Thomas JENNI, Thierry GABERELL et Brian OOSTERHOFF.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ont reçu une copie des rapports de majorité et minorité de la commission.

M. Olivier DI PRINZIO souligne qu'une infrastructure de transfert de données efficace à travers la Ville deviendra une nécessité autant pour les collectivités publiques que pour les habitants et les entreprises. Or un réseau cuivre, actuel, n'est plus capable de faire transiter les futurs flux de données au contraire de la fibre optique.

Si bien que la Municipalité a chargé le Service des Energies de trouver une solution pour accélérer et compléter à large échelle le raccordement des ménages et entreprises, non plus en concurrence de l'opérateur Swisscom, mais en partenariat. Des négociations ardues ont été menées durant plus d'une année pour trouver les conditions d'un partenariat équilibré.

Ce partenariat permet de gérer convenablement les risques de construction civile, techniques, financiers et de personnels. Swisscom apporte sa forte expérience dans la construction d'un réseau de fibre optique, le personnel qualifié, une maîtrise technologique et une puissance commerciale que le Service des Energies ne possède pas et qu'il tente de compenser par une alliance avec VO Énergies à Orbe.

M. Olivier DI PRINZIO donne ensuite lecture des conclusions du rapport de majorité.

M. Thomas JENNI se contente, pour le moment, de lire les conclusions du rapport de minorité.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Le groupe UDC se pose deux questions.

La première, c'est le développement en parallèle de nouvelles technologies, notamment la technique dite de 5G. Est-ce que ces alternatives ont été étudiées ? Car c'est à se demander si c'est le bon moment pour investir une telle somme dans la fibre optique.

Et la seconde question est une interrogation concernant les propos inscrits en page 3 qui permettraient à la Ville d'Yverdon de développer et de commercialiser ses propres produits. Vous avez pris comme exemple les SIG, donc les Services industriels à Genève, effectivement ils mènent un partenariat avec Swisscom pour installer la fibre optique sur l'ensemble des foyers avec comme objectif une installation complète d'ici fin 2016. Mais ils ne s'interposent pas dans le marché comme opérateur, ils mettent à disposition leur réseau de fibre optique aux fournisseurs d'accès permettant ainsi une concurrence saine.

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Avant toutes choses, je souhaite vous faire part de mes intérêts dans cette affaire, j'ai travaillé

environ une dizaine d'années chez SWISSCOM, et puis à la fin de mon mandat, j'étais responsable, au niveau de la Direction générale, pour l'acquisition du nouveau matériel pour la construction du réseau fibre optique. J'ai quitté l'entreprise il y a environ 17 ans, donc ça veut dire que c'est vrai que mes connaissances du domaine ne sont plus à la pointe, mais disons, je pense qu'il y a des principes de base, quand même, qui demeurent dans ce domaine.

A l'époque, on pensait que le FTTH, donc traduisez par la fibre jusque dans votre maison, serait la norme d'ici une quinzaine d'années, à peu près 15 à 20 ans. Finalement, grâce à une excellente valorisation du réseau de câble en cuivre qu'on avait mis en place, nous avons réussi à augmenter les débits dans une proportion qui semblait impossible à cette époque. Par contre aujourd'hui, je pense que très clairement, nous arrivons aux limites théoriques de ce qu'il est possible de faire sur ce type de support.

Sans vouloir vous donner un cours de physique, une extension de la loi de Moore dans le domaine des télécommunications prédit une augmentation des besoins en bande passante qui double tous les 18 mois. Il s'agit d'une prédiction mais pour l'instant celle-ci semble se vérifier. Il suffit de se plonger dans vos habitudes pour se rendre compte que les plus connectés d'entre vous surfaient sur internet, hier encore, avec un modem 56K. Pour information le ratio entre ce type de connexion et la liaison 1gbit/s est d'environ 20'000.

D'un point de vue stratégique, doter toutes les habitations de la Ville d'une connexion fibre est tout à fait louable. Cela rendra très attractif l'établissement de personnes ou de petites entreprises dans notre Commune, en particulier celles qui ont besoin d'une connexion à haut débit. Cela donnera également l'image d'une Ville tournée vers la technologie de pointe, ce qui cadre parfaitement avec ce que l'on souhaite montrer par le pôle déjà en place avec Y-Parc et la collaboration avec la HEIG-VD.

Economiquement par contre, la question se pose autrement. Si cela était rentable, Swisscom aurait fait ce travail seul. C'est son domaine d'activité et cette entreprise sait très bien là où elle doit investir en priorité. Il s'agit donc de se poser la question de savoir si nous sommes prêts à investir 15 millions dans ce projet. Ceci en regard du concurrent direct qu'est UPC Cablecom, dont le réseau yverdonnois est bien doté. Je sais de quoi je parle j'ai un raccordement cablecom, ça c'est lié au fait que j'ai une ligne aérienne par Swisscom, et puis les lignes aériennes malheureusement ne permettent pas d'avoir les débits qui sont annoncés sur le réseau câblé. Leur réseau est d'une typologie légèrement différente, si ça intéresse quelqu'un, mais je ne vais pas vous fatiguer avec ça, on peut en parler peut-être après le Conseil, mais il est relativement performant. Dans mon quartier, il a d'ailleurs été récemment mis en place. Il a été, disons, mis à jour.

Je suis relativement sensible aux arguments du rapport de minorité. Toutefois, il s'agit de relever quelques éléments :

- Le SEY n'a pas les compétences de gérer un réseau fibre optique correspondant à la taille de notre Ville ni même de la moitié de notre Ville. Cela écarte la possibilité des variantes proposées où le SEY construirait tout ou partie du réseau.
- Swisscom met à disposition son savoir-faire qui n'est plus à démontrer.
- La durée de vie d'un câble souterrain est en principe inférieure à 50 ans. Pour les câbles cuivre on parlait de 40 ans. Pour la fibre optique, le risque c'est plutôt l'obsolescence, plutôt que le vieillissement technique, parce que les premières fibres qu'on a posées dans les années 70, on ne les a plus raccordées simplement parce que les équipements qu'on utilise aujourd'hui utilisent des fibres différentes.

Pour moi la question ne se situe pas au niveau du partenariat, mais plutôt au niveau de la stratégie que souhaite mener la Municipalité en matière d'infrastructure télécom. Soit elle veut avoir une influence sur le déploiement d'un réseau de pointe afin d'offrir un service supérieur à la norme et dans ce cas il s'agit d'investir 15 millions. Soit on ne fait pas ce partenariat et on laisse le marché gérer les investissements qui se feront en fonction de critères purement économiques.

Le déploiement se fera de manière échelonnée et pour certains ménages, l'accès à la fibre optique ne se fera probablement jamais. J'imagine assez mal une entreprise voulant faire de la rentabilité poser une fibre jusque chez moi. Vous pouvez venir voir où j'habite, vous verrez et vous comprendrez tout seuls. L'époque où le réseau de télécommunication faisait partie du service public est révolue et il n'est pas possible aujourd'hui de demander à Swisscom de fournir un service non rentable qui sort du cadre du service universel.

Sur un plan personnel, je soutiendrai ce préavis car je trouve que cet investissement est cohérent avec la volonté de faire d'Yverdon une Ville moderne orientée vers les technologies de pointe. Et quant à favoriser un partenariat, je préfère qu'il se fasse avec une entreprise dont l'actionnaire principal doit être légalement la Confédération. Je vous rappelle que la loi fédérale sur l'entreprise de télécommunication fixe que la Confédération doit détenir la majorité des actions de Swisscom.

M. le Conseiller Giancarlo VALCESCHINI :

En remplacement du Président de la Commission des finances, absent ce soir, je vais faire état de la position de ses membres qui ont examiné ce préavis le 20 avril dernier.

Les investissements prioritaires sont définis par la Municipalité dans son plan des investissements 2014-2023 qui a été publié en novembre 2013. Les besoins des services y sont classifiés en deux catégories, A ou B, les plus importants et urgents étant placés dans la catégorie A.

Entre autres objets inscrits dans cette catégorie A, on trouve l'école de l'Ancien Arsenal pour 60 millions, la reconstruction de la salle de gymnastique de Pestalozzi pour 5 millions, 25 millions pour la STEP, 15 millions pour le projet Gare-Lac, 51 millions pour la route de contournement et 18 millions pour le parking souterrain de la Place d'Armes. Au total ces seuls projets nécessiteront des investissements à hauteur de 180 millions.

Selon le rapport des comptes 2014, la marge d'autofinancement de notre commune, grâce à un excellent exercice, se monte à 27 millions. Cela signifie que, sans augmenter sa dette et pour autant que les prochaines années soient aussi positives, il faudrait 7 ans pour les réaliser sans entreprendre d'autres projets.

Entre 2015 et 2021, l'ensemble des projets inscrits au plan des investissements en catégorie A atteint 235 millions.

Quant à l'objet qui nous occupe ce soir, il y figure bien dans le plan des investissements avec le n° 267, mais pour un montant de 4 millions répartis sur 7 ans. Cela signifie donc qu'en novembre 2013, au moment où le plan a été déposé, le projet qui nous est présenté ce soir n'était pas prévu.

Selon les choix de notre Municipalité, pour qu'un projet soit considéré comme prioritaire, il faut remplir une des quatre conditions suivantes :

- Soit sa non réalisation mettrait en péril le fonctionnement de l'administration ou la sécurité des concitoyens ;
- Ou alors il doit satisfaire des besoins urgents impossibles à différer ;
- Ou encore, le projet est absolument stratégique pour le développement de la Ville ;
- Ou enfin, il faut qu'il réponde à une contrainte légale.

Au regard de ces critères, il apparaît clairement que l'objet proposé ce soir ne répond à aucun d'entre eux.

Analysé sous un angle purement financier réaliste, tenant compte de ce qui précède, la

Commission des finances vous recommande de rejeter ce préavis.

À titre personnel, pour éviter de reprendre la parole, j'ajoute que la Commune se propose donc d'investir 15 millions pour créer une infrastructure dont elle ne sera pas propriétaire et pour laquelle elle n'aura plus aucun droit dans 50 ans, alors que dans le même temps, ou presque, à la demande de ce Conseil, la Ville se désengage de Cité des Bains SA et du Grand Hôtel, on peut y voir un certain paradoxe.

La société privée, partenaire de SEY, aura la pleine jouissance de l'infrastructure, elle dicte les règles et tient le couteau par le manche dans ses négociations. Il faut par conséquent lui laisser le soin de développer son propre réseau, en concurrence loyale avec les autres acteurs du secteur.

Et enfin, si j'osais une image pour illustrer le propos, c'est un peu comme si on nous disait aujourd'hui : la Ville d'Yverdon va construire la route de contournement. Elle coûtera à peu près 30 millions. On a trouvé un partenaire privé qui va nous aider à la construire. Il investit à peu près la moitié et nous l'autre moitié. Mais pour rentabiliser l'investissement, on va mettre un péage à l'entrée de chaque côté de la route, on va prélever 1 franc. Sur ces 1 franc, 40 centimes iront à la Ville et 60 centimes iront au partenaire privé. Et dans 50 ans, voire 70 ans, il va la fermer parce qu'il estimera que l'investissement n'en vaut pas la peine.

Voilà ce à quoi on s'expose Mesdames et Messieurs.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Je me permets, à mon tour, d'appuyer vivement le rapporteur de ce préavis. Allons au-delà d'une logique comptable : il s'agit de raccorder l'ensemble des foyers et entreprises yverdonnois à une autoroute d'information. C'est donc une infrastructure publique, ce qui veut dire que nous ne pouvons pas uniquement raisonner en termes comptables. Je respecte la position de la COFI, qui est dans son rôle, mais comme d'autres villes suisses, Yverdon ne peut pas se permettre le luxe de rester à l'écart d'un réseau à grand débit. L'immobilisme a aussi un coût, bien difficile à démontrer, je l'accorde.

C'est un plus pour l'ensemble des Yverdonnois et il en va aussi de son attractivité, pour les entreprises et pour les futurs concitoyens et contribuables.

Ce qui me plaît le plus, c'est que tous les foyers soient raccordés, jusque dans leurs logements, quels que soient leurs revenus.

Un bon exemple d'un PPP, donc un partenariat public-privé, c'est un partenariat où on échange les compétences et on partage des infrastructures.

Je vous invite, sans ambiguïté, à soutenir ce préavis, merci.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Comme vous aurez pu le constater, s'il est des sujets univoques, tel n'est pas le cas de l'objet de ce préavis. Bien loin d'un effet de manche politique, c'est un véritable débat de fond qui nous occupe, avec comme préoccupation principale une question : voulons-nous et pouvons-nous offrir à notre Ville un équipement en fibre optique d'une valeur de 15 millions pour une durée d'utilisation exclusive de 50 ans, avec tout bien considéré dans la balance, les besoins des particuliers et des entreprises, l'évolution de cette technologie, le pari d'une quatrième énergie pour le SEY, les conditions du partenariat avec Swisscom ou encore le plan des investissements ?

Pour ceux de notre groupe que cette pesée des intérêts à amener à répondre par la positive, ils soutiendront le préavis. Pour ceux qui ont répondu par la négative, vous comprendrez qu'ils le refuseront. Il s'agit là de l'exercice de notre droit individuel le plus légitime que de voter selon son

intime conviction. Car au même titre qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises questions, il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses, mais simplement des réponses à des préoccupations on ne peut plus légitimes.

En vous remerciant.

M. le Conseiller Philippe GRUET :

Je suis tout à fait favorable à une distribution de la fibre optique dans toute la Ville et tous les ménages comme il a été dit plusieurs fois.

En lisant le préavis, j'ai été étonné que Gressy soit une deuxième zone de la Commune d'Yverdon, où, deuxième citoyen, je ne sais pas.

Donc avant de voter ce préavis que j'estime bien, bien pour tout le monde, j'aimerais avoir des réponses par rapport à l'équipement pour Gressy et Sermuz.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Le point de départ pour la Municipalité et le Service des Energies concernant ce préavis, c'était la certitude qu'il est dans l'intérêt à la fois de la Ville d'Yverdon-les-Bains et des habitants de disposer rapidement d'un réseau complet de fibre optique. Et je crois que c'est une position que tout le monde, ou presque, partage ici.

Pourquoi cette certitude ? Premièrement, parce que c'est une attente des Yverdonnois. Des Yverdonnois, des privés mais également des entreprises qui considèrent nécessaire aujourd'hui de disposer de connexion haut débit pour des raisons personnelles, industrielles ou commerciales.

Deuxièmement, parce que la fibre optique a un fort potentiel technologique, vous l'avez bien compris, dans un monde toujours plus connecté, la gestion de l'information deviendra de plus en plus cruciale. Dans la ville intelligente de demain, vous savez on parle de la smart city, c'est un concept qui se développe très fort aujourd'hui, nous pourrons gérer via la fibre, ça a l'air d'être de la science-fiction mais pas tellement, il s'agit de quelques années ou au maximum une décennie, nous pourrons alors gérer via la fibre un nombre sans fin de données, tant son potentiel est grand, gérer des données concernant la conservation ou la production d'énergie, gérer des données concernant le trafic routier, concernant les places de stationnement disponibles à Yverdon, concernant les transports en commun, la sécurité et j'en passe.

Depuis plusieurs années donc, la Municipalité cherche la meilleure solution pour développer efficacement ce réseau, et elle l'a trouvée, c'est une certitude également pour elle aujourd'hui dans ce partenariat avec Swisscom.

Je vous le rappelle donc dans ce cadre, Yverdon-les-Bains cofinance à hauteur de 14 millions, 40% du coût total de l'infrastructure, 40 millions, répartis au plan des investissements sur 5 ans. En échange Swisscom prend en charge l'entier des travaux de génie civil et la pose de la fibre optique en Ville d'Yverdon-les-Bains en 5 ans également.

Au final donc tous les Yverdonnois, M. le Syndic reviendra sur la question de Gressy, tous les Yverdonnois seront équipés en 2019. La Ville disposera à ce moment-là de 50% de cette fibre via un droit d'utilisation irrévocable qui lui donne en fait tous les droits d'un propriétaire, à part bien sûr de vendre cette fibre à d'autres. 50% donc 2 fibres sur les 4 posées dans l'entier de la Ville pendant 50 ans, voire un peu plus parce que nous pourrons renégocier moyennant finance 10 ans voire 20 ans supplémentaires à ce moment-là.

Cette fibre-là, Yverdon-les-Bains est libre, complètement libre de l'utiliser absolument comme elle l'entend. Elle peut et c'est ce qu'elle va faire, développer une offre commerciale concurrente à celle de Swisscom. Elle peut également louer sa fibre à d'autres opérateurs que Swisscom. Elle

peut l'utiliser pour les besoins de l'administration sans avoir besoin de la louer à Swisscom. Et puis, elle peut utiliser le potentiel technologique à l'avenir sur lequel je ne reviens pas.

Concernant l'offre commerciale, le SEY a développé avec VO Energies, une société basée à Orbe, une offre multimédia et connexion à haut débit qui est absolument compétitive par rapport à ce que propose Swisscom et Cablecom aujourd'hui, et qu'elle fournit déjà à ses clients qui ne sont pas très nombreux aujourd'hui, mais néanmoins qu'elle fournit déjà à ses clients du Coin-de-Terre qui était la zone pilote que vous aviez validée en 2013 lors d'un précédent préavis.

Cette année encore, cette offre sera étendue à tous les ménages qui disposent d'ores et déjà de connexion puisqu'ils ont été équipés par Swisscom et que nous pourrons en profiter dès la validation de ce deal, et puis ensuite au fil des années, étendue à l'ensemble d'Yverdon, en tout cas à l'ensemble des ménages qui verront un intérêt à choisir l'offre de la Ville plutôt que Swisscom. Nous proposons une concurrence là à Swisscom, par ce biais et par le biais de la fibre que nous pourrons peut-être ou certainement louer à d'autres opérateurs, évitant ainsi que Swisscom se retrouve dans une situation de monopole à Yverdon, cela paraît important.

Pour le consommateur, le choix sera donc total, il pourra conclure un abonnement auprès de Swisscom ou conclure un abonnement auprès de la Ville d'Yverdon en partenariat avec VO Energies à Orbe ou pourra utiliser peut-être un abonnement proposé par un autre opérateur encore à définir, et puis s'il est chez Cablecom, il pourra rester chez Cablecom, mais qui n'est aujourd'hui pas équipé de fibre optique en FTTH donc jusqu'aux ménages.

La part de marché, elle est difficile à évaluer aujourd'hui. C'est vrai que nous nous sommes basés sur l'expérience des SIG parce que nous savons qu'il est difficile, pour une grande ville comme pour une plus petite comme Yverdon, de faire vraiment concurrence aux offres de Swisscom. 13% du marché dans 10 ans, ça nous semble, c'est vrai, peut-être ambitieux mais en même temps réaliste. 13% du marché, ce n'est pas un gros potentiel et puis en même temps c'est quand même 13% du marché, ça ferait 2'000 ménages une fois que l'entier de la Ville serait équipé, 2'000 ménages au prix de la part de l'abonnement que nous toucherons puisqu'il faudra le partager avec VO Energies, cela représente quand même Fr. 600'000.- par année donc un retour sur investissement à moyen terme, mais néanmoins important.

Je reviens un petit peu en arrière, en 2013 donc, ce Conseil avait validé le préavis 13.30 concernant la finalisation du réseau de fibre optique primaire et cette fameuse zone pilote du Coin-de-Terre. À cette occasion, le Conseil nous avait dit, nous avait clairement dit et recommandé d'étendre le projet à l'ensemble de la Ville et ne pas nous contenter du Coin-de-Terre. Et c'est là-dessus que nous avons travaillé depuis 2013 au Service des Energies en évaluant différentes options.

Une des options, et qui a été mentionnée par le rapporteur de minorité, c'est d'attendre finalement, et de voir si Swisscom allait équiper seul la Ville. Malheureusement, il s'avère que Swisscom n'est commercialement pas assez intéressé pour prendre en charge l'entier de ces frais d'équipement. Ce qui nous mène à penser que le développement risquerait d'être lent, inéquitable voire même inexistant. En l'état du marché, aucun autre opérateur, et ça nous le savons, ne désire équiper la Ville, ou alors, en a les moyens. À noter également que si Swisscom équipe seul la Ville, Yverdon-les-Bains n'a plus accès à cette fibre et doit la louer à Swisscom pour ses besoins, ne peut pas développer d'offres commerciales, donc ne peut pas louer sa fibre, elle ne peut donc pas empêcher Swisscom de se retrouver dans cette situation de total monopole à Yverdon-les-Bains.

La deuxième option, c'était que le SEY équipe seul la Ville. Alors là de deux choses l'une, soit nous désirons équiper la Ville rapidement, comme le propose ce deal avec Swisscom, dans les 5 ans, et là nous nous confrontons à des investissements très très onéreux pour la Ville d'Yverdon. Aujourd'hui nous finançons avec Swisscom 40% de l'équipement de la fibre et ça fait 14 millions, 100% donc on arrive presque à 40 millions, c'est un chiffre inimaginable, 14 vous trouvez déjà cher, alors 40 je n'ose pas imaginer. À ça il faut rajouter le fait que le SEY manque de ressources pour développer ce genre de projet, et en plus nous ne sommes pas des spécialistes de la fibre

contrairement à Swisscom qui a l'habitude de ce genre de chantier. En plus, les sous-traitants que nous devrions mandater, nous pourrions leur proposer un volume de travaux qui est à l'échelle d'Yverdon, et donc qui n'a rien à voir avec les volumes que peut proposer Swisscom qui lui gère un marché national, et donc pour des coûts beaucoup plus chers. Au final si le SEY voulait équiper rapidement la Ville, ça coûterait plus de 40, peut-être même à proximité des 50 millions, impossible donc vous en conviendrez !

Ou alors deuxième solution, le SEY équipe la Ville en profitant de ce qu'on appelle le coût marginal lors de renouvellement d'autres réseaux. Le coût marginal, cela veut dire que quand on fait un chantier quelque part pour poser une conduite d'eau ou une conduite de gaz, on en profite pour y mettre de la fibre en même temps pour un coût supplémentaire assez réduit. Le problème là, c'est que cela signifie durant les prochaines années, nous allons poser un petit bout de fibre par ci, un petit bout de fibre par là, tout d'un coup une rue et encore une autre. Au final les Yverdonnois seront connectés demain et d'autres pas avant 20 ans. Cela nous semble, du point de vue de la Municipalité, en termes de services à la population, tout à fait insuffisant en termes d'égalité de traitement.

Nous avons évoqué, enfin M. le Rapporteur de minorité a évoqué également la question d'un partenariat du type Gland. À Gland donc, les deux parties, Gland et Swisscom, ont équipé chacune la moitié du territoire, et se sont ensuite donné un droit d'utilisation réciproque sur la part de la fibre de l'autre et cela de façon illimitée dans le temps. Nous avons aussi évoqué cette question avec Swisscom pour savoir si un tel partenariat serait possible. Le problème c'est que Gland avait déjà investi beaucoup plus que nous dans la fibre, avait déjà posé beaucoup plus de fibre que nous, qui ne disposons que de 15% aujourd'hui de fibre posée par rapport à l'entier de la Ville. Donc si le SEY devait équiper la moitié de la Ville avant de pouvoir conclure un partenariat avec Swisscom du type Gland, et le tout en 5 ans, bien sûr, pour arriver au même résultat, le montant de l'investissement, toujours compte tenu du manque de ressources, de spécialisation à l'interne et du petit volume du marché, se monterait à 24 millions de francs. 24 millions, il est apparu à la Municipalité que c'était un investissement qui était donc 10 millions de plus que ce qu'on vous propose, qui était beaucoup trop important, que les finances de la Ville ne pouvaient pas soutenir.

Voilà reste donc ce marché conclu avec Swisscom, celui que nous vous proposons, qui a l'avantage selon nous d'être de loin la solution la moins onéreuse puisque nous ne payons que 40%, et 40% des prix Swisscom, pas des prix que nous aurions si nous équipions nous-mêmes, tout en étant la plus rapide, 5 ans seulement, et donc la plus équitable pour les Yverdonnois. Résultat, si nous sommes convaincus que la fibre peut être posée rapidement, équitablement et au meilleur prix, et je pense que nous le sommes tous ou un grand nombre d'entre nous, il n'y a pas, nous avons évalué toutes les solutions, il n'y a pas de meilleure solution. C'est une opportunité nouvelle peut-être, c'est vrai qu'elle ne figure au plan des investissements que depuis 2014, mais une opportunité qu'il serait à mon avis extrêmement dommage de manquer.

M. le Conseiller Jean-Louis KLAUS :

M. GRUET, vous êtes quand même gentil de dire que dans votre hameau, dans votre quartier, vous n'aurez jamais cette fibre optique. Je vous laisse imaginer dans la population du canton et de toutes villes de Suisse, ce que c'est une fusion. On a conclu un accord de fusion où on partageait nos qualités, nos défauts, mais nos infrastructures, qu'est-ce que c'est que pour une histoire de dire : Oh, mais on va laisser les indiens là-bas, leur donner du bois, et puis, ils font des signaux de fumée !

Si on investit pour les habitants d'Yverdon-les-Bains, les deux hameaux de Gressy et de Sermuz doivent être également équipés quel qu'en soit le prix.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je vais commencer par le chapitre Gressy puisque Mme la Municipale a largement expliqué la position de la Municipalité. Pour ce qui est de Gressy, pourquoi Gressy ne figure pas dans le

préavis ? Parce que lors de l'étude, il a été quantifié que le contrat qui nous lierait avec Swisscom devrait être augmenté d'un million. Et puis depuis lors, nous avons réfléchi à cette problématique, et nous sommes arrivés à la conclusion, la même que celle de M. KLAUS, et le même souci que vous avez M. GRUET, et on peut certifier qu'en cas de raccordement et d'acceptation ce soir par le Conseil du préavis tel que présenté, le hameau de Gressy ainsi que de Sermuz, cette région sera raccordée comme le reste du territoire yverdonnois.

Comment ? Nous avons imaginé que nous pourrions louer un câble par exemple ou un chemin de câble à la Romande Energie. C'est ce qui était dans l'air du temps et je viens de recevoir la réponse, pas plus tard que ce soir, où en fait un accord a été trouvé aujourd'hui avec la Romande Energie qui nous permettrait donc de raccorder le secteur de Sermuz et de Gressy de la même façon que le reste de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Donc mêmes habitants, pas deux catégories, et mêmes conditions pour ce qui est donc du raccordement de Gressy.

J'en profite, si vous êtes d'accord, quand même pour rappeler, surenchérir sur la présentation, encore une fois et la défense de notre Municipale des Energies, pour dire que nous avons une chance quand même, une opportunité unique de prendre la main et de décider de notre avenir. C'est vrai qu'on peut attendre, on peut voir si le marché s'ouvre, on peut voir si les conditions sont meilleures, mais ce n'est pas la position de la Municipalité. On pense qu'il y a un train qui passe, qu'il faut savoir prendre le virage quand il le faut et c'est maintenant qu'il faut se décider pour ceci.

Alors, après de savoir quelle est la nature de l'offre de fibre optique et qu'elle en sera la vitesse, et bien ça sera la meilleure vitesse possible sur le marché, parce qu'évidemment à partir du moment où on va passer un accord avec Swisscom, ils ne vont pas nous vendre une sous-catégorie, on va devenir des partenaires et on va faire partie des 21 villes de Suisse qui sont déjà raccordées selon ce même principe de collaboration avec Swisscom.

Donc nous avons la possibilité maintenant de faire ce raccordement, de faire ce partenariat, et on vous invite à saisir cette balle au bond, et d'offrir pour la population, pour les entreprises, pour le futur, pour tous ceux qui travaillent d'une façon connectée, en télétravail ou autres, et Dieu sait si on est tous concernés par cette solution-là, de saisir cette opportunité, et donc de suivre la proposition de la Municipalité.

Nous sommes quand même sensibles effectivement au plan des investissements. Nous sommes en train de retravailler le plan des investissements. Vous me direz : il vient de sortir, bien sûr, mais enfin disons rien n'est figé dans le marbre et avec notamment le Service des finances et les différents services, nous avons trouvé des solutions pour alléger le plan des investissements en fonction des priorités de la Municipalité et des préavis tels qu'ils sont présentés ce soir en intégrant le préavis sur la fibre optique.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois que nous avons ensemble l'opportunité de faire basculer la Ville d'Yverdon dans l'avenir, dans le futur et de montrer que nous sommes une Ville dynamique, nous sommes une Ville qui se veut à la tête du progrès, et nous devons montrer aussi, comme la fibre, un signal fort à nos citoyens et par là même, voter s'il vous plaît, au nom de la Municipalité, soutenez la démarche de la Municipalité en votant ce préavis.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Bart WIND :

Il y a quelques années en arrière, Swisscom avait déjà pris la décision de raccorder tous les domiciles à la fibre optique, et puis on avait reçu des offres par quartier, donc personnellement j'en ai reçu une, et puis toute notre rue par exemple, on avait refusé cette offre pour la simple raison que notre rue, on est encore relié, comme j'ai compris M. BALET la même chose, par des poteaux aériens. Il y a beaucoup de maisons à Yverdon qui sont encore reliées de cette façon et Swisscom proposait de relier la fibre optique par les poteaux aériens. Alors je me demande maintenant, avec ce nouveau partenariat, si ces habitants qui ont refusé ce montage qui n'était

vraiment pas joli, on espère de pouvoir se débarrasser de ces poteaux au plus vite, dans quelle mesure on pourra continuer de refuser cette installation, ou bien si ça se fera comme ça maintenant, on va passer en force de cette façon.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Je n'étais pas au Service des Energies en 2013, mais ce qu'il me semble c'est que Swisscom a en effet commencé à équiper la Ville en 2013, pas toute la Ville en l'occurrence, mais certains quartiers dont le vôtre à l'évidence. Floreyres donc qui est équipé d'ores et déjà en grande partie en fibre optique par Swisscom, c'est d'ailleurs une fibre qui nous appartiendra à moitié lorsque vous aurez bien sûr validé ce préavis.

Au résultat, on ne m'a jamais parlé de cette histoire de ligne aérienne mais selon les discussions que nous avons eues avec Swisscom, sont à mon avis assez claires, l'équipement se fait de façon souterraine et unanimement souterraine. Je n'ai pas entendu de leur part une autre version que celle-ci. Après s'il devait, voilà, y avoir un problème dans ce quartier-là nous nous pencherons bien sûr là-dessus, mais à titre personnel, je ne suis pas tellement inquiète.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

De toute façon, tout ce qui est aérien a tendance à disparaître, parce qu'évidemment, j'entends, dès qu'on travaille dans un quartier, c'est le genre d'équipement que nous faisons progresser en faisant des équipements souterrains.

Ce qui est sûr c'est que, je ne crois pas qu'il faut qu'on fasse un débat technique ici, ce que l'on sait c'est que ce partenariat va permettre d'équiper la Ville normalement, comme l'a dit Mme la Municipale, en souterrain dans les cinq ans dans les différents quartiers de la Ville.

Je fais partie de ceux qui ont été raccordés sur la colline de Floreyres effectivement en fibre optique. Alors c'est vraiment une plus-value et je pense qu'il n'y a aucune raison qu'il n'y ait qu'une partie de la Ville qui profite de cette technologie-là, encore une fois je ne parle pas pour moi puisque j'ai la chance d'avoir cet équipement-là, mais je crois que toute la Ville mérite d'avoir cette qualité-là.

Et le débat sur la technicité, de savoir si on fait, encore une fois, un raccordement aérien et autre, et bien, ne devrait pas avoir lieu ce soir. Je crois qu'il faut faire confiance à notre Service des Energies, il y a des gens extrêmement compétents, chez Swisscom, ça a été dit aussi par M. BALET, il y a donc toutes les compétences requises pour faire en sorte que les raccordements se fassent de la technique la meilleure possible.

Gardons le principe général au niveau du Conseil communal, faisons confiance aux techniciens qui vont nous équiper cette Ville, pour autant que vous soutenez la démarche de la Municipalité. Et encore une fois tout ce qui est aérien devrait normalement à terme, voire à court terme dans ce cas-là, peut-être que ça va précipiter les choses, et bien, disparaître.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Je dois vous avouer que quand je suis entré dans cette salle ce soir, je ne savais pas exactement ce que j'allais voter par rapport à ce préavis, parce que je balançais entre les deux avis.

Le premier avis c'est qu'effectivement on a besoin d'une infrastructure de fibre optique pour la Ville, que c'est une opportunité de le faire, et puis que c'est intéressant de réussir à le faire dans un délai très court pour l'ensemble du territoire, et ça c'est un élément qui me paraît important.

Par contre, quand la Municipalité nous dit que c'est un deal qui est particulièrement intéressant, je pense qu'elle a tout à fait raison, mais surtout très intéressant pour Swisscom, puisque cette société va réussir, en ne payant que la moitié des investissements, à obtenir quasiment le 80%

du revenu de cette fibre optique parce que ne nous y trompons pas, malgré l'efficacité du Service des Energies et de VO, Swisscom restera largement monopolistique sur la fourniture de téléphonie et d'internet au niveau de la Ville.

Donc pour Swisscom, en tout cas si j'étais à la place de Swisscom, le Syndic disait qu'il y avait des gens très compétents à Swisscom, en tout cas financièrement ils ont l'air très compétents. L'accord pour Swisscom est très intéressant.

Pour la Ville, je ne sais pas et je me demande au vu des différents points qui figurent sur le plan des investissements, je me demande si 15 millions ce n'est pas quand même un tout petit peu cher payé pour cet élément-là, quant au plus que ces 15 millions nous ne reverrons pas grand chose puisque finalement on se rend bien compte qu'une bonne partie des produits vendus par la fibre seront vendus principalement par Swisscom ou éventuellement par d'autres et que la Ville d'Yverdon ne touchera que des miettes.

Alors pour cette raison-là, moi je suis extrêmement partagé, je pense que tant que la Municipalité n'aura pas pu nous rassurer sur le plan des investissements, sur le fait que finalement on a encore beaucoup de choses, la population attend la route de contournement, il y a d'autres gros investissements qui sont en jeu, moi j'aimerais que la Municipalité puisse nous rassurer par rapport à ces montants financiers.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Alors je vais rentrer un peu dans les détails financiers du plan des investissements, bien qu'on n'a encore pas eu l'occasion d'en débattre au niveau de la Municipalité, mais je vais essayer de vous rassurer, M. le Conseiller, sur les 616 millions qui étaient prévus sur les dix prochaines années, nous en avons trouvés 100, 170, 174 d'économie possible.

Alors c'est quand même une somme importante, ça veut dire aussi que nous allons encore une fois reprioriser le plan des investissements pour nous permettre de payer ce que nous considérons comme étant important, voire prioritaire. Vous avez cité les collèges, il y en a d'autres évidemment.

Ce qu'il faut savoir c'est que dans le contrat qui a été négocié avec Swisscom, si nous voulions être partenaires à 50/50 et garder cet investissement comme propriétaire au-delà des cinquante ou septante ans, puisque nous avons une possibilité de prolongement de deux fois dix ans moyennant une rallonge d'un million, eh bien, nous aurions dû payer entre 3 et 6 millions de plus. Donc en fait le Service des Energies a négocié le mieux possible, en se disant que ce n'est pas dans cinquante ans, on s'en fiche parce qu'on ne sera plus là, c'est de dire on pense que l'équilibre, le juste équilibre, par rapport à ce qui s'est fait ailleurs, par rapport à ce qui s'est fait à Nyon aussi ou à Gland, eh bien, c'est un équilibre qui est une bonne proposition financière aussi pour la Ville.

Au niveau du Service des Energies, et M. le Conseiller vous le connaissez bien aussi ce service, eh bien, il est imaginé de faire de la promotion, Mme la Municipale l'a dit, pour faire de l'acquisition aussi. Cela veut dire que nous allons pouvoir avoir des rentrées financières qui ne seront pas anecdotiques, parce que justement il y a un enjeu économique au même titre qu'on vend d'autres énergies et d'autres produits au niveau de la Ville. Donc le but ce n'est pas d'avoir une promotion au niveau de la Ville qui soit anecdotique mais qui soit concurrentielle, qui soit de pointe. Nous aurons un outil dans les mains qui a un potentiel (*bruit sur le micro*) pardon, de rentabilité, je vais me faire engueuler de nouveau, qui a un potentiel de rentabilité important, et charge à la Ville et au service de le prendre. Pour se faire, on a d'ailleurs toute une stratégie qui a été mise en place avec des spécialistes qui doivent cadrer ce système de commercialisation et de vente pour le futur.

Donc c'est aussi une source de rentabilité, ce n'est pas un investissement pur et dur sans rentabilité possible, et nous avons la certitude, alors je ne peux pas faire un développement mathématique, mais avec les éléments que nous avons en main, que nous avons le juste prix et

que l'investissement, même s'il est important, eh bien, c'est un investissement que la Ville peut s'offrir et que la Ville peut offrir à ses concitoyens.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Oui, j'allais vous dire, je n'allais de toute façon pas vous engueuler pour si peu, par contre, si Mmes les Municipales CAPT et SAVARY, vous pouviez faire un peu moins de bruit ce serait super.

Voilà, donc nous sommes toujours à l'article 1 et la discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Thomas JENNI :

Je vais reprendre la parole parce que je n'ai pas le droit de dévier de mon rapport de minorité quand je prends la parole la première fois, voilà donc je la reprends maintenant.

Donc avant de venir m'installer à Yverdon, j'ai habité pendant une dizaine d'années à Lausanne : pendant cette période, j'ai pu bénéficier d'une connexion internet Citycable, soit un service de connexion internet fourni par les services industriels lausannois. Ce service avait l'avantage d'être moins cher que la concurrence, d'être très fiable et performant. Voilà un service intéressant que peut proposer une commune à ses habitants.

« Mais c'est tout à fait ce que propose ce préavis » pourriez-vous me dire. Et bien non ! Non ! S'il est accepté, ce partenariat fera illusion durant les premiers temps, mais qu'est-ce qu'il se passera après 50 ans ? Et bien plus rien ! La Commune ne pourra plus rien proposer à ses habitants et ils seront captifs de Swisscom avec notre complicité.

Il faudra donc m'expliquer comment on peut - en même temps - croire en une technologie au point de lui injecter une somme colossale et se désintéresser complètement de l'avenir à long terme de cette même technologie et de cet investissement. C'est un comportement schizophrène ou en tout cas qui manque sérieusement de cohérence.

On me rétorquera sans doute que la technologie va évoluer et que dans 50 ans la fibre optique sera peut-être obsolète. Alors, je remercie d'avance ces personnes et leurs boules de cristal, mais je ferai remarquer qu'un avenir fait de « peut-être » n'est pas rassurant du tout et qu'il est facile de galvauder aujourd'hui ce dont demain sera fait.

Non, on ne peut pas prévoir les évolutions technologiques à long terme, c'est la raison pour laquelle il faut se baser sur l'existant et le prévisible. En l'occurrence, la fibre optique est une technologie ultra performante, et il n'y a pas de raison sérieuse de penser qu'elle puisse être dépassée.

Voter pour ce préavis, c'est agir comme des enfants qui veulent tout, tout de suite et quelles que soient les conséquences. En tant qu'adultes, on sait que nos choix ont des conséquences. En tant que Conseillers communaux, on sait que nos choix ont des conséquences à très long terme. Je vous prie donc de ne pas penser qu'à nous, mais de penser aussi à eux, à nos enfants, à nos petits-enfants, et à tous ces habitants de la Commune qui nous succéderont.

Par ailleurs, vous remarquerez que ce préavis ne comporte pas le traditionnel chapitre « Boussole 21 ». En effet, « Boussole 21 » est un outil d'évaluation mis à disposition par le Canton pour évaluer un projet sous l'angle du développement durable. Le projet qui nous est présenté ce soir n'est clairement pas durable, et l'évaluation « Boussole 21 » aurait été négative.

Je vous invite donc à refuser ce préavis « court-termiste » et irresponsable.

Merci pour votre attention.

Demande de renvoi

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je partage les préoccupations qui ont été exprimées par mon collègue PILLONEL tout à l'heure, je suis séduit par cette volonté de la Municipalité d'équiper notre Ville avec une infrastructure moderne. Je pense que les impacts directs et indirects d'une telle infrastructure seront nombreux et seront rapides et efficaces.

Toutefois, je n'ai pas été totalement convaincu par le discours de M. le Syndic sur le plan des investissements. On parle de reprioriser certains projets, cela veut dire abandonner certains projets qui sont peut-être pour certains vitaux, voire importants. Par conséquent, je n'ai pas envie de trancher ce soir, je n'ai pas envie de prendre de position parce que j'estime que le projet est bon, mérite d'être soutenu sur le fond, par contre j'ai un doute sur la nécessité de voter dans la précipitation sans avoir un regard global sur l'impact de ce projet sur les finances de la Commune.

Donc je fais appel à l'article 79 de notre règlement du Conseil pour demander un renvoi du vote sur cet objet.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Très bien, la discussion est ouverte sur cette proposition de renvoi comme le stipule et le permet notre règlement à l'article 79.

J'ouvre la discussion sur cette proposition.

M. le Syndic Jean- Daniel CARRARD :

Je n'ai pas l'article 79 qui dit, Mme la Présidente, dans quel délai c'est renvoyé ? Jusqu'à quand ? Séance suivante, voilà.

Donc imaginons, Mmes et MM. les Conseillers, qu'on renvoie à la séance suivante. Est-ce que vous pensez qu'en fonction des informations que vous avez reçues par écrit, que vous avez reçues ce soir, que vous allez avoir plus d'informations, le plan des investissements tel qu'on est en train de le travailler, j'entends c'est un document que vous venez de recevoir mais que nous sommes en train de travailler. Donc ça veut dire que ce n'est pas un document qui sera forcément prêt pour le prochain Conseil.

Je ne sais pas si vous allez, à part une échelle de temps, de gagner ou de perdre, je ne veux pas choisir l'adjectif, est-ce que vous pensez réellement que vous serez à même de mieux vous prononcer dans un mois ? Je ne sais pas.

Encore une fois, le plan des investissements, vous dites M. le Conseiller, ça veut dire que nous avons abandonné les objets pour essayer d'économiser. Certes, mais on est obligé, comment vous voulez qu'on investisse 616 millions dans les 10 ans qui viennent ? On n'a juste pas les moyens d'investir 616 millions, 61 millions par année sur les 10 ans qui viennent, c'est impossible ! Impossible ! Déjà on ferait crever le plafond d'endettement, ensuite de ça, on aurait un sérieux problème avec la fiscalité, et puis on ne pourrait pas se le payer. Donc c'est une obligation pour la Municipalité de retravailler ce plan des investissements tel que je l'ai laissé entendre.

Alors ce n'est pas machiavélique, ce n'est pas, j'entends ce n'est pas un calcul particulier politique ou autre que d'imaginer qu'il y a des investissements qu'on devra différer parce que simplement le ménage communal ne nous permet pas d'investir 60 millions par année.

Alors bien sûr que vous avez techniquement et facilement la possibilité de renvoyer ceci d'un mois, si vous le souhaitez on peut le faire, j'entends vous êtes évidemment, Mesdames et Messieurs, libres et souverains, mais pensez-vous sérieusement que d'ici un mois vous allez

avoir plus d'éléments ? Après de savoir s'il y a des gens qui ne sont pas là ce soir qui seront là etc. je ne crois pas que c'est le calcul qu'on doit faire, on doit voter, d'ailleurs ça a été dit, et le groupe socialiste l'a dit, qu'il y avait une liberté de vote, mais de bon aloi, que chacun vote en son âme et conscience, et je trouve ça juste quel que soit le côté politique, il y a des gens qui sont convaincus, il y en a qui doutent, il y en a qui doutent fortement et qui l'expriment, mais c'est la démocratie, mais est-ce que réellement, Mesdames et Messieurs, vous avez besoin d'un mois de plus ? Permettez-moi de m'étonner, pas de m'étonner de la proposition parce que je peux la comprendre la proposition, mais je suis dubitatif quant à savoir si, j'entends ça va changer quelque chose sur le fond du problème et sur votre décision, parce que vous allez devoir prendre une décision et vous positionner.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Pour rappel la substance de cet article 79 : un premier renvoi est possible si le cinquième des membres le demande ou la Municipalité. Un deuxième renvoi est possible si la majorité absolue le demande, et les renvois se font au mois prochain, ou du moins à la séance suivante.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Concernant la demande de renvoi qui nous est faite par notre collègue VENIZELOS, la manière dont je la comprends c'est effectivement que, comme vous venez de le dire il y a quelques minutes, M. le Syndic, la Municipalité est en train d'effectivement regarder le plan de ses investissements et nous comprenons tous effectivement que les montants que vous citez font que des choix doivent intervenir.

Alors en ce qui me concerne à titre personnel, ma religion est faite sur ce préavis. À titre personnel, je n'aurai pas besoin effectivement d'un mois de plus pour savoir ce que je veux voter sur cet objet. Mais dans le groupe auquel j'appartiens, il est évident que beaucoup de personnes s'interrogent encore, sont effectivement, un peu comme M. PILLONEL, dans l'expectative et sans savoir exactement comment ils vont trancher ou s'ils vont trancher aujourd'hui en fait tout à fait.

Je ne conçois pas cette demande comme étant tactique, mais par contre si la Municipalité d'ici le 4 juin, parce que sauf erreur la prochaine du Conseil intervient le 4 juin, donne quelques éléments sur les choix qu'elle prend en terme de plan des investissements, ça, ça pourrait effectivement aider certains de nos collègues à prendre une décision sur ce préavis. Et dans ce sens, je crois que je vais appuyer la demande de M. VENIZELOS.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais rappeler simplement que le plan des investissements ne fait pas partie des prérogatives du Conseil, il appartient à la Municipalité, que nous n'avons pas à l'adopter. Il nous est présenté au moment voulu, mais je crois qu'il faut accepter ce préavis et refuser cette demande de report qui n'apportera rien du tout.

La Municipalité a largement publié ses priorités. Elles ont fait l'objet d'articles de presse. La population est au courant, notre Conseil aussi. Je crois que ça a été commenté déjà lors d'une précédente séance, et je vous invite à refuser cette demande de report.

M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :

Il est évident effectivement que le plan des investissements est une compétence municipale et il ne s'agit pas ici du tout de la lui retirer ou de la lui contester. Il est évident aussi que la teneur de ce plan des investissements peut avoir une influence sur le vote qu'on prend sur cet objet-là, et c'est dans ce sens-là évidemment que nous intervenons ce soir.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

Si je comprends bien les questions légitimes que se posent certains sur les priorités de la Municipalité et leurs implications en termes financiers, je voulais quand même relever le fait que nous avons signé avec Swisscom une lettre d'intention engageant chacun à signer un contrat avant le 30 juin. Le délai référendaire en la matière étant, si je ne m'abuse, de 30 jours, un vote en juin va nous mener au-delà de la validité de notre lettre d'intention.

Nous l'avons d'ailleurs bien spécifié à la commission que nous nous sommes efforcés de sortir ce préavis suffisamment tôt, de réunir une commission suffisamment tôt qui a eu la gentillesse de faire rapidement son travail dans des délais confortables, mais néanmoins ils ont joué le jeu. Je trouverai extrêmement dommage aujourd'hui que ce préavis, et tout le travail effectué par le SEY derrière, soit pris en otage par des considérations politiques qui dépassent la question de la fibre optique.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il a été dit effectivement que le plan des investissements était une prérogative municipale. Si la Municipalité insiste pour le faire passer ce soir, hormis les questions de délais qui vous ont été rappelés par Mme la Municipale, c'est parce que la Municipalité pense encore une fois, et engage sa responsabilité sur la possibilité que nous avons de faire cet investissement, j'insiste, ça veut dire que nous prenons nos responsabilités au niveau de la Municipalité de vous dire que nous pouvons faire cet investissement et nous pouvons vous présenter un plan des investissements, quand il sera sous toit, de qualité et qui vous prouvera que nous pouvons nous permettre de faire ce partenariat-là.

Alors bien sûr qu'on peut venir avec des chiffres complémentaires qui seront suffisants, qui seront insuffisants, nous allons juste nous mettre en difficulté dans cette opération, mais je ne peux que vous inviter à entrer en matière, à ne pas faire ce report, de débattre, voter en votre âme et conscience, et encore une fois j'engage la responsabilité, notre responsabilité politique sur cet élément-là et sur cet investissement possible.

M. le Conseiller Yann MAMIN :

Une nouvelle fois la question n'est pas de savoir si la Ville peut se permettre cet investissement, ça vous l'avez démontré, on peut le faire, mais de savoir ce qui risque d'être sacrifié au vu de cet investissement. Et au regard de ça, je soutiens totalement la démarche de mon collègue VENIZELOS.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Je me permets d'intervenir, vous parlez de sacrifier, moi je me pose la question : peut-on se permettre de sacrifier un réseau de fibre optique ? Lorsqu'on voit l'évolution technologique, moi-même travaillant depuis des années dans les télécoms, l'informatique, l'évolution est relativement rapide. Et là on ne parle pas de, en trois ans, quatre ans, les évolutions sont tellement rapides qu'on ne peut quand même plus se permettre de ne plus avoir de fibre optique.

Donc moi ce sacrifice, c'est un sacrifice que je ne peux pas me permettre en tant que Conseiller communal, en tant que représentant les habitants de cette Ville, je pense que la majorité de cette Ville, lorsqu'on parle de Ville, est quand même nos concitoyens. Donc nos concitoyens attendent aussi un réseau non plus de cuivre mais de capacité qui permette de pouvoir bénéficier d'une nouvelle technologie.

Je me permets de vous rappeler qu'actuellement la télévision se, on n'achète plus de DVD ou de Blu-ray, on le télécharge depuis le réseau. La musique se fait en streaming et ainsi de suite. Donc l'évolution est telle que nous parlons de réseau et non plus de choses chez nous. Donc le sacrifice, j'ai de la peine à comprendre que le sacrifice puisse se faire au nom de la fibre optique,

merci.

M. le Conseiller Christian WEILER :

On va devoir négocier le plan des investissements, discuter pendant les années à venir. On sait qu'on doit faire des efforts, qu'il y aura un certain nombre de choses pour lesquelles on va devoir reporter des objets, d'autres pourront passer prioritairement. Je ne pense pas qu'en un mois on arrivera à négocier et se mettre d'accord sur cet élément-là. Dans un mois on aura peut-être quelques informations supplémentaires, mais il n'y en aura pas plus.

Donc je vous invite à voter ce soir et se positionner en votre âme et conscience.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Je me pose une nouvelle fois la question : à quoi servent nos commissions ? Nous avons eu une commission qui a étudié ce préavis. Nous avons eu un rapport de majorité. Nous avons eu un rapport de minorité, et je remercie le Conseiller JENNI, il est toujours courageux de faire un rapport de minorité et de dire non au lieu de s'abstenir pour avoir la paix.

Nous avons eu des explications de M. le Syndic. Nous avons des explications très claires de Mme la Municipale SAVARY. Nous avons pu tout de même nous forger une opinion. Si nous repoussons d'un mois, nous allons tout recommencer. Et puis de nouveau, nous aurons peut-être quelques renseignements sur le plan des investissements, mais est-ce que cela va changer quelque chose ? Moi, je ne crois pas. La seule chose que l'on va faire c'est montrer à la population que nous nommons une commission qui ne sert qu'à donner un rapport et à lire des conclusions, et les Conseillers sont incapables dans la salle de se faire une opinion. C'est tout de même assez déplorable, je vous invite à rejeter ce renvoi au mois prochain.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

J'aimerais donner encore une chance à la Municipalité de sauver ce projet quelque part, parce que j'ai le sentiment qu'une majorité pourrait se dégager pour rejeter ce projet, ce que je ne souhaite pas. J'aimerais que, M. le Syndic, vous nous expliquiez concrètement, alors je sais que le plan des investissements est en discussion et que vous ne pouvez pas venir clairement sur différents projets, mais j'aimerais que vous soyez un petit peu plus précis sur votre volonté de prioriser certains projets, c'est quand même une somme importante.

Tout à l'heure, notre collègue VALCESCHINI a décrit les différents critères qui permettent de définir ce qui est un projet prioritaire, à titre personnel sur le long terme, je suis vraiment convaincu par la qualité de ce projet porté par notre Municipale SAVARY. Toutefois, j'aimerais, M. le Syndic, que vous soyez un petit plus précis dans les priorités vous souhaiteriez donner à ce plan des investissements, ça va nécessiter certains sacrifices, l'abandon de certains projets, et si vous arrivez à me convaincre, je retirerai très probablement ma demande de renvoi.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Evidemment je ne peux pas me lancer dans une liste, que je n'ai d'ailleurs pas sous les yeux, des projets du plan des investissements. Il y a quelque part, quand même le plan des investissements est écrit en plus petit, qui sont en fait une liste identifiée de tout ce que nous devrions faire. Je pense qu'on peut le prendre comme ça. J'ai demandé au Service des finances avec l'aide de tous les chefs de service, d'identifier les projets qui sont urgentissimes pour la Ville, en intégrant les priorités de la Municipalité telles qu'elles ont été sorties et commentées, ça a été dit la presse ou ailleurs. Vous avez pu constater qu'au niveau des priorités de la Municipalité tous les grands projets que nous connaissons sont soutenus, on a pu encore une fois en débattre et l'explicitier lors de la dernière séance, y compris le Coteau Est pour rappel, tous les grands projets de la Ville sont maintenus. Celles qui ont fait l'objet de travail toutes ces dernières années par la, les Municipalités, et l'ancienne Municipalité et sa majorité.

Donc il n'y a pas encore une fois de machiavélisme dans cette histoire, j'ai juste demandé à notre Service des finances et aux responsables de service de mettre en priorité, il y avait des priorités A, priorités B, de mettre en priorité les priorités de la Municipalité, et Dieu sait si elles sont importantes, notamment dans le Service de l'urbanisme et des bâtiments, Gare-Lac, Front Gare, Les Parties, tous ces éléments-là, la route de contournement qui a été votée bien évidemment, donc tous ces éléments, le skatepark, tous ces éléments qui sont apparus, sont mis dans les priorités immédiates.

Ensuite de ça les services ont pu, encore une fois, travailler en disant bien par exemple une réfection de rue, eh bien celle-là, on pourrait peut-être la différer. Ça peut être aussi un investissement au niveau du Service des Energies. Donc tous les chefs de service ont travaillé sans que la Municipalité intervienne puisque mes collègues n'ont pas vu encore ce travail-là, donc c'est un problème technique. Ça veut dire que hormis les choix politiques qui sont ceux du plan des investissements, le reste c'est de reporter, de retravailler les investissements pour alléger ce plan qui est maintenant, je l'avais noté avant à 400 et quelques millions, je vais vous le dire, je l'ai trouvé 442.

442 c'est une information que j'ai discutée avec notre chef des finances, c'est quand même 174 millions, mais ce n'est pas des projets que nous abandonnons et qui vont mettre en danger la Ville et la cité, c'est simplement qu'il y a un report parce que disons les conditions que nous avons actuellement nous permettent de continuer, par exemple à utiliser des bâtiments, nous permettent encore une fois à garder certaines infrastructures parce qu'elles ne sont pas en bout de course, mais celles qui sont en bout de course, celles qui sont insupportables, celles qui sont comme par exemple la rue du Midi, une dangerosité du point de vue infrastructure, et bien celles-là seront travaillées. La rue du Midi d'ailleurs n'est pas opposable à la route de contournement, elle est même mise à l'ordre du jour de la prochaine séance de la Municipalité, ça a été présenté par les Services et donc c'est des éléments qui poursuivent.

Donc il n'y a pas d'abandon pur et dur du travail qu'on doit faire, de tous les projets importants pour la Ville tels que présentés, mais je ne veux pas rentrer dans une énumération à la Prévert parce qu'encore une fois je n'ai pas les éléments sous la main, je vous donne les principes qui ont dicté au retravail du plan des investissements.

Voilà donc ce que je peux vous dire, et c'est pour ça que je peux vous dire que ces 15 millions, donc 3 millions par années sont intégrés dans le calcul que je vous ai dit. Bien sûr si le Conseil veut nous faire rentrer dans des détails peut-être qu'on viendra avec des éléments supplémentaires. Mais encore une fois, je crois qu'il faut garder l'esprit, il faut garder la ligne, il faut garder le principe, sans rentrer dans tous les détails, M. le Conseiller, alors je ne sais pas si je vous ai convaincu, j'espère, en tout cas je le fais avec sincérité et j'espère que c'est ainsi que c'est compris.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Alors je suis convaincu sur un point c'est que les grands projets que vous venez d'évoquer, les grands projets de développement qui sont à notre sens prépondérants, on a eu l'occasion d'en parler le mois passé vont apparemment se développer, y compris le Coteau Est, je suis heureux de l'apprendre ce soir.

Par contre, je comprends bien qu'il est difficile de cibler et de lister exactement les projets qui vont être abandonnés. Je comprends qu'il y a un certain nombre de projets d'entretien routier qui pourrait être différé par exemple, ou de remplacement de certaines canalisations j'imagine, peut-être que d'autres projets d'envergure pourraient être recalés, apparemment le skatepark ne l'est pas, ce qui est peut-être une bonne chose.

Donc je suis moyennement satisfait, rassuré par votre discours, mais encore une fois ma volonté n'est vraiment pas de plomber ce projet, mais c'est vraiment un souci que je partage apparemment avec la Commission des finances, d'une gestion des deniers publics saine avec la liste des projets que vous venez d'évoquer, j'ai certains doutes sur la capacité de la Ville à

Retrait de la demande de renvoi

entreprendre l'ensemble de ces projets.

Mais ce soir effectivement je pense que le Conseil communal peut prendre une décision, raison pour laquelle je retire ma proposition de renvoi. Je laisse éventuellement un autre Conseiller communal prendre cette responsabilité à ma place quant au vote, je me réserve la possibilité de m'abstenir voire d'accepter le projet.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous revenons à notre article 1 et à la discussion qui est toujours ouverte.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je me permets de revenir sur ma première question que j'ai posée en tout début de ce préavis, juste un petit instant, voilà. Il y avait donc une interrogation par rapport aux nouvelles technologies qui sont développées en parallèle, je pense notamment à la 5G. Aujourd'hui la 5G, c'est donc le débit par les fréquences, donc par les ondes si on veut bien, qui devrait être mise en service plus ou moins d'après les gros développeurs d'ici 2020. La 5G permettra un débit d'environ 100 Mbit/s soit plus ou moins la même chose que ce que Swisscom prévoit via la fibre optique d'ici 2020.

Donc ma question elle est assez simple finalement : est-ce que ça été pesé dans la balance cet aspect de savoir si finalement une technologie différente pouvait sortir d'ici les cinq à dix prochaines années et permettre peut-être le remplacement de la fibre optique qui deviendrait éventuellement obsolète. Il est vrai que la technologie avance très vite que de gros moyens sont mis notamment avec la fusion entre Alcatel-Lucent et Nokia qui devrait permettre justement de concurrencer ce marché asiatique. La commission européenne a d'ailleurs également débloqué plus de 50 millions pour le développement du réseau de la 5G. On sent que la machine est lourdement en marche pour maintenir cet objectif 2020.

Ma question est donc simple : est-ce que vous avez pris en compte cet aspect-là, oui ou non ?
Merci.

Mme la Municipale Marianne SAVARY :

M. Thomas JENNI nous accusait d'user par trop de la boule de cristal au SEY, je ne vais donc pas rééditer l'expérience au sujet de la 5G. Difficile à dire aujourd'hui la façon dont tout cela va évoluer. Ce qui me semble certain par contre, c'est que la 5G, future 5G et la fibre optique sont deux technologies différentes avec des applications différentes. La preuve en est que Swisscom investit en parallèle dans ces deux technologies-là.

Moi ce qui me semble intéressant au sujet de la fibre, c'est que contrairement à la fibre optique elle ne vivra pas les mêmes difficultés puisqu'il s'agit non pas d'ondes mais de matière quelque part de fibre qu'on pose, qu'on enterre et qui donc ne nécessite pas d'antennes par exemple qui sont souvent mal perçues de la population, qui font l'objet souvent de nombreuses oppositions, d'une législation extrêmement contraignante en termes d'emplacement et qui donc la fibre est absolument neutre en matière de nuisance pour les riverains, notamment les personnes vivant à proximité, mais également a très peu, pas voire très peu d'impacts si ce n'est ceux de sa production, environnementaux contrairement au, alors on ne va pas faire un débat là-dessus ce soir, mais en zone notamment 4 5G donc qu'il n'est pas certain aujourd'hui et les avis sont très partagés sur cette question de savoir quelles conséquences ils peuvent avoir sur notamment les questions de santé.

M. le Conseiller Cédric PILLONEL :

Alors je ne peux que rebondir sur les propos de Mme la Municipale SAVARY. Je pense qu'on ne peut pas, quand on sait les problèmes que posent actuellement les ondes de téléphonie mobile, on sait que les villes sont saturées d'ondes, on ne connaît pas l'impact réel de ces ondes sur la

santé. Je pense que ce serait de l'inconscience de considérer qu'on ne fait rien et puis qu'on se base uniquement sur la téléphonie ou les ondes. Donc de ce point de vue-là, ça ne me paraît pas un élément qui disqualifie le projet.

M. le Conseiller Thomas JENNI :

Désolé, c'est encore moi ! (*rires dans la salle*) J'ai une question à M. le Syndic, je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, donc il me semble que vous avez dit qu'il y avait une option à 3 millions de plus, alors bien sûr on parle de millions, pour avoir un partenariat à 50% avec Swisscom, et donc à priori à long terme, sans échéance, et puis donc la Ville aurait préféré une variante avec échéance, est-ce que j'ai bien compris, enfin est-ce que je me suis bien exprimé, est-ce que vous avez compris ce que je vous demande ? (*rires dans la salle*) Il me semble que vous avez dit que... oui, je vous laisse répondre.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Les éléments que j'ai de la part du Service des Energies dit, je cite, comme ça cela va être plus simple : *Si nous voulons être propriétaires, il faut donc dépenser entre 3 et 6 millions de plus pour 50% des fibres qui passeront via les canalisations de Swisscom.*

Donc ça veut dire qu'effectivement à un moment donné, il faut savoir où on met le curseur, et si ça a un sens de dépenser 6 millions de plus encore pour être propriétaire, hormis disons ces droits qu'on a sur 50 ans ou 70 ans, et à un moment donné il faut s'arrêter au niveau des investissements. Alors je veux bien qu'on fasse des efforts au niveau des investissements, mais il ne faut pas non plus jouer avec l'argent du contribuable, disons dans ces proportions-là, donc c'est pour ça que le deal ou l'accord, et bien, nous semblait disons être plus juste en proportion de l'investissement que nous aurions dû faire pour être disons propriétaires.

C'était bien ça la question ?

M. le Conseiller Thomas JENNI :

Oui, c'était bien ça, je vous remercie. Mais personnellement, j'aurais préféré la version long terme, mais bon voilà, chacun ses priorités.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

C'est un choix, oui.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

La discussion est toujours ouverte. La parole ne semble plus être demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une large majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à une évidente majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR15.09PR est accepté à une évidente majorité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer au financement du réseau FTTH de SWISSCOM SA à Yverdon-les-Bains à raison du 40% de l'investissement total, répartis sur une durée de 5 ans ;

Article 2 : Le Conseil communal prend acte des conditions cadres du partenariat avec la société SWISSCOM SA ;

Article 3 : Un crédit d'investissement d'un montant de CHF 15'144'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 4 : La dépense sera financée par la trésorerie générale imputée au compte « Equipement FO FTTH » N° 4040 et amortie en 30 ans au plus.

11. PRÉAVIS
N° PR15.10PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 675'000.- POUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE QUARTIER VERDAN.

RAPPORTEUR : M. CHRISTIAN WEILER

*Composition de la
commission*

Mme et MM. les Conseillers Hélène GRAND, Jean-David CHAPUIS, Pierre DESSEMONTET, Pascal GAFNER, Johann GILLIÉRON, Pierre HUNKELER, Giancarlo VALCESCHINI et Christian WEILER.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, M. Christian WEILER ne donne lecture que des conclusions du rapport.

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à l'unanimité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*

La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Sylvain PITTET :

Le périmètre du plan de quartier, pour lequel nous nous apprêtons à voter le crédit d'étude, intercepte un projet de liaison mobilité douce. Ce projet, mentionné dans le rapport AggloY 2012 sous priorité A, prévoit de relier l'extrémité de la rue du Cheminet et la route de Sainte-Croix afin d'assurer la continuité de l'axe structurant Chamard - Cheminet - Rue du Midi.

L'élaboration du plan de quartier était l'occasion de poser des bases pour la concrétisation de cette liaison. J'émetts le vœu qu'elles soient, comme il se doit, pleinement intégrées au cahier des charges des études à venir.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vous remercie de votre souhait. Nous allons naturellement examiner cette question dans le cadre des mesures d'AggloY.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes toujours sur la discussion sur l'ensemble du préavis.

Si la parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR15.10PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

- Article 1 :** La Municipalité est autorisée à entreprendre l'élaboration du Plan de quartier Verdan ;
- Article 2 :** Un crédit d'étude de Fr. 675'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 9324 « Plan de quartier Verdan » et amortie en 5 ans au plus.

12. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS

12.1**Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Journal EMOI)**

J'ai effectivement deux questions, la première concerne le journal l'EMOI.

La Commune d'Yverdon-les-Bains a distribué gratuitement, sous forme de journal tout-ménage, l'agenda culturel l'EMOI de février 2008 à mai 2014 à nos citoyens yverdonnois. Depuis maintenant une année, cet agenda n'est disponible plus qu'en version électronique sur le site internet créé à cette occasion. Ce qui de surcroît touche évidemment moins de personnes que la version papier distribuée à tous nos concitoyens.

Une nouvelle version sous forme cette fois de magazine a été lancée le 30 avril 2015 mais elle est destinée avant tout aux professionnels de la culture en Suisse romande et ne cible pas les

habitants d'Yverdon directement.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Quel est le nombre de visiteurs mensuel du site internet www.emoi.ch depuis sa création ?
- La deuxième, une année après le lancement de la version électronique, quel est le bilan des différents acteurs culturels de la Ville par rapport à ce nouveau support ?
- Et enfin, en une année quel a été le coût du site internet en comparaison sur une année au coût de la version papier ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Mme la Municipale Nathalie SAUGY :

Alors je vais répondre à vos trois questions.

D'abord concernant le nombre de visites, je n'ai pas de statistique ce soir à vous donner. Le site est en ligne depuis 11 mois seulement. La seule chose que je peux vous dire c'est que le nombre de sollicitations des organisateurs pour annoncer leurs manifestations sur le site est en augmentation constante.

Une année après le lancement de la version électronique, quel est le bilan des différents acteurs culturels de la Ville par rapport à ce nouveau support ? Ça c'est donc votre question.

Nous allons effectuer un bilan de manière approfondie dans le courant de l'été, et envoyer un questionnaire à tous les acteurs culturels de la région, de manière à obtenir des critiques et souhaits dont nous pourrions tenir compte, car un budget est prévu chaque année pour la maintenance, l'évolution et l'optimisation du site. À ce jour, les réactions des organisateurs sont très positives. Après huit années de vie de l'EMOI papier, nous pensons qu'il était important de changer le support pour ne pas communiquer qu'à notre public fidèle, mais d'offrir l'information de manière plus flexible et instantanée par le biais du numérique. De nombreux acteurs de la région nous ont remerciés pour cette initiative et nous avons des retours d'autres villes qui trouvent formidable d'offrir une telle vitrine d'une offre culturelle à l'échelle d'une région. Quelques habitués de l'EMOI papier nous ont fait part de leur déception ou de leur souhait de continuer à recevoir une version papier. Ce que nous faisons en envoyant la version imprimée de l'agenda par la poste.

À noter aussi que la Ville a réintégré des informations culturelles dans le tout-ménage Bonjour, et que depuis quelques années, le journal La Région a nettement amélioré et densifié l'information culturelle, aussi bien par son memento, ses articles rédactionnels, que par ses partenariats commerciaux.

Concernant le coût du site internet, le budget « maintenance, évolution et optimisation » est d'environ Fr. 10'000.-/année. La première année, forcément le site aura coûté un peu plus, environ Fr. 30'000.- puisqu'il y a la conception (programmation et design inclus). Nous arrivons donc aujourd'hui avec le même budget à diversifier notre communication sur plusieurs supports et à toucher des publics de manière spécialisée.

Je peux rajouter encore qu'à la sortie du Conseil, vous aurez à disposition un exemplaire du magazine EMOI qui est sorti la semaine dernière, il y en a un pour chaque Conseiller qui le souhaite.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je remercie Mme la Municipale pour ses réponses, et attends volontiers, à la rentrée d'automne, quelques statistiques, ou en tout cas un bilan de cette première année.

12.2

Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Etanchéité de la piscine couverte)

J'ai maintenant une deuxième question qui concerne l'étanchéité de la piscine couverte.

J'ai constaté que des travaux d'importance avaient lieu sur le côté de la piscine couverte en direction du lac. Il semblerait que les fortes pluies et la montée du lac de ces derniers jours ont mis au jour un problème d'étanchéité avec les sous-sols du bâtiment.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Pourrions-nous avoir plus de précisions sur les travaux qui ont lieu actuellement à la piscine ?
- Et la deuxième, quel est le coût de ces travaux et qui devra les supporter ?

Je vous remercie d'avance pour ses réponses.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il y a trois problèmes à la piscine couverte, le premier est effectivement au niveau de la toiture. C'est un défaut de construction, le conseil d'administration a négocié avec les constructeurs depuis maintenant pas mal de mois, voire d'années. Ces travaux donc maintenant sont entrepris par les constructeurs et sont pris à 100% en charge par les constructeurs.

Deuxième point, il y a un défaut qui a paru sur les carrelages des plages de la piscine intérieure toujours. Les petites pastilles, qui sont des pastilles antidérapantes qu'il y a sur le carrelage, ont tendance à partir, donc évidemment ce n'est pas le but des carrelages antidérapants, donc c'est un défaut de construction. Ces travaux, c'est-à-dire le changement de ces carreaux défectueux, seront faits cet été lors de la fermeture de la piscine couverte, c'est-à-dire du 15 juillet au 15 août. C'est une fermeture classique, peut-être que ça débordera d'une semaine de plus, mais on va essayer de respecter la fermeture classique. C'est donc un défaut de fabrication, report sur le constructeur, voire le poseur, c'est pris à 100% aussi en charge par le carreleur ainsi que son fournisseur. Donc ceci a fait l'objet, encore une fois, de conventions écrites par avocats interposés, et dans les deux cas le 100% est pris par ces différentes responsabilités.

Pour ce qui est des travaux qui se font du côté de l'USY, nous avons constaté des problèmes de condensation dans la partie du sous-sol, et la partie réparation pure était prise aussi selon convention à 100% par les constructeurs. La Ville a, quant à elle, décidé de participer pour des raisons esthétiques, plutôt que d'avoir une espèce d'emplâtre, ou de « bletse » si vous me permettez, du côté de l'USY, nous avons décidé d'isoler d'une façon plus complète et plus généreuse, c'est pour ça qu'il y a maintenant un terrassement qui se fait, et la Ville va participer à 50% dans ces travaux-là, et 50% qui correspond au dégât, si on veut bien, qui a été aussi identifié.

Donc deux fois 100% chez les constructeurs, une fois 50, une fois 100% mais qui correspond à 50% de l'investissement, et le reste c'est la Ville qui va prendre en charge pour des raisons de rendus et des raisons d'esthétique. Voilà, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Très bien, je vous remercie pour ces réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.3

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Passage pour piéton entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs)

Ma première question, elle concerne le passage pour piétons entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs.

Lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2013, j'ai interpellé la Municipalité concernant le passage pour piéton, situé entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs, qui souffre cruellement de manque de visibilité automobilistes - piétons. Aujourd'hui je constate que rien n'a été fait pour sécuriser davantage ce passage qui est très fréquenté.

Est-ce que la Municipalité peut informer ce Conseil des solutions qu'elle compte mettre en place pour assurer une meilleure visibilité des piétons par les automobilistes ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Concernant la visibilité du passage piéton entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs, celui-ci a été réalisé avec des pavés clairs et la densité du trafic routier a, au fil du temps, noirci ceux-ci. Ce passage pour piétons ne peut pas être peint, même avec de la peinture de deux composants du fait que les pavés sont poreux et que la peinture ne tiendrait pas. Il en va de même pour un marquage sur le trottoir.

La mise en place d'une signalisation verticale, donc un panneau « Attention piétons » dans le goulet n'est pas envisageable au vu de son étroitesse. Par ailleurs les conducteurs ont davantage leur attention attirée par les piétons et le trafic car l'enfilage du goulet venant de la Plaine nécessite une attention particulière pour croiser.

De plus, les piétons désirant quitter la Place Pestalozzi pour rejoindre la Plaine n'ont aucune visibilité sur le trafic. Ils doivent naturellement redoubler de prudence en s'arrêtant au bord du trottoir afin de chercher le regard des conducteurs, avant de traverser, ce qui revient exactement à la campagne de la part de la prévention des accidents qui est en cours, donc « Cherchez le regard ! » ça s'applique complètement là-bas.

Enfin, le déplacement de ce passage piéton n'est pas opportun dans la mesure où cela renforcerait le risque que les piétons traversent hors du passage s'ils veulent se rendre à la rue de la Plaine depuis la place Pestalozzi.

Par conséquent, la mesure qui est envisagée d'ici fin mai début juin pour tenter de faire ressortir ces pavés est un lavage à haute pression. Et c'est STE qui va se charger de ce travail et qui profitera lors de la fermeture du goulet de refaire, si nécessaire, certains joints.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Mme la Municipale, je crois que l'on ne s'est pas très très bien compris. Moi, ce que je demandais, c'était un miroir pour que l'on puisse voir. Donc il y a une très bonne visibilité des piétons concernant les véhicules qui viennent de la Plaine. Mais les véhicules qui viennent du goulet que ce soit n'importe, voitures, motos, vélos, on a aucune visibilité des piétons. Et le regard, excusez-moi mais il est très rare le regard ! Les gens se précipitent, ils passent devant le café du Château et ils traversent.

Moi, ce que je demandais, ce que j'ai demandé donc le 7 novembre 2013, c'est un miroir, voilà c'est ça, simplement posé sur la Maison d'Ailleurs qu'on puisse voir les gens qui se jettent sur ce passage à piétons. C'est ça, voilà !

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Très bien, s'il n'y a pas d'autres remarques, d'autre prise de parole, je vous propose d'enchaîner

avec votre deuxième question.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je vous remercie tout de même pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.4

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Demande de location de l'Entraide Familiale)

Alors je vais passer à ma deuxième question qui concerne, il y a eu tout à l'heure Mme la Présidente qui a lu une lettre de l'Entraide Familiale d'Yverdon, ça concerne donc la demande de location de l'Entraide Familiale.

Lors de la séance du Conseil communal du 7 novembre 2013, j'avais également interpellé la Municipalité concernant le manque de locaux pour l'Entraide Familiale. De cette interpellation en avait découlé une résolution lors de la séance du Conseil communal suivante, invitant la Municipalité à tout mettre en œuvre pour trouver une solution pour abriter l'Entraide Familiale Yverdonnoise.

Ma question est donc la suivante :

Plus d'une année s'est écoulée depuis le dépôt de cette résolution et l'Entraide Familiale n'a toujours pas de solution, elle aurait besoin d'au moins 500m² ou 600m² de locaux. Pourriez-vous me dire quels sont les projets aujourd'hui mis en œuvre pour résoudre cette problématique et quels sont les délais estimatifs pour leurs réalisations ?

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Eh bien, Mme la Conseillère WAGNIÈRE, beaucoup de choses ont été mises en œuvre depuis une année, puisque la Municipalité a délégué au Service de l'urbanisme la tâche d'accompagner l'Entraide Familiale dans ses démarches. C'est bien ce qu'a fait le service.

M. BAERTSCHI, le Chef de service du Service de l'urbanisme et des bâtiments, a personnellement rencontré la responsable de l'Entraide pour définir avec elle les besoins de l'Entraide. Et puis, une fois cela fait, il a examiné au sein de la Commune, s'il trouvait des locaux pour l'Entraide. Malheureusement il n'y en a aucun et rien n'a l'air de se libérer dans un proche avenir. Il a alors écrit à toutes les gérances de la place pour savoir si elles avaient des locaux pour le service de l'Entraide, et leur a demandé de signaler les vacances possibles pour aider l'Entraide. À ce jour cette démarche-là n'a pas non plus trouvé une résolution malheureusement.

Donc comme vous pouvez le constater, le Service de l'urbanisme est actif sur ce dossier, fait tout ce qu'il peut pour accompagner et aider l'Entraide, mais malheureusement à l'heure actuelle, cela se solde par aucun local de disponible pour l'instant.

Ce n'est pas pour autant que le Service de l'urbanisme abandonne, et continuera naturellement à faire ce type de démarche-là pour aider l'Entraide. Mais je ne peux pas vous dire plus et je n'ai malheureusement pas de bonnes nouvelles à vous annoncer pour l'instant.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.5

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Arrêt de bus rue des Clairs-Logis)

Alors, je vais passer à ma troisième question, cela concerne l'arrêt de bus rue des Clairs-Logis.

Lors de la séance du Conseil communal du 6 février 2014, j'avais également interpellé la Municipalité concernant la mauvaise adaptation de hauteur de l'arrêt de bus à la rue des Clairs-Logis, alors rénové dans les années 2012, environ 40cm trop bas. La Municipalité d'alors s'était inquiétée de cette situation, et devait éclaircir cette problématique pour pouvoir y remédier rapidement. Aujourd'hui la situation de cet arrêt n'a pas changé.

Ma question est donc la suivante :

Quand est-ce que des travaux d'adaptation seront prévus pour rehausser la hauteur de l'arrêt de bus permettant ainsi à tout un chacun de monter dans le bus sans difficulté.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Cet arrêt de bus, effectivement, n'est pas aux normes.

Donc en 2010, le Conseil communal a validé l'octroi d'un budget de 1,5 millions pour les infrastructures de transports publics et le nouveau réseau Travys. Cependant, le réaménagement urgent et indispensable de la Place Bel-Air a absorbé ce crédit. C'est pourquoi rien n'a pas pu être fait jusqu'à présent.

Un nouveau préavis doit être soumis au Conseil communal pour l'octroi d'un crédit complémentaire afin d'achever la mise en conformité des arrêts de bus. Cette démarche a pris du retard pour diverses raisons, dont je vous passe les détails, notamment le concept des transports publics dans le cadre d'AggloY, encore les changements de Municipalité, le départ du Responsable de la Mobilité, mais sera faite pour 2016. L'arrêt Clair-Logis sera donc traité en priorité lors du démarrage des travaux de réaménagement des arrêts de bus.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.6

Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Fitness en plein air)

On va passer à la suivante, et puis après je vous laisse... (*rires dans la salle*) Ce n'est pas souvent !

Lors de la séance du Conseil communal du 5 juin 2014, j'avais déposé un postulat concernant la création d'un fitness en plein air ouvert à tous qui avait d'ailleurs été largement accepté par ce Conseil.

Avec les différents projets que la Municipalité envisage aux Rives du Lac, notamment avec la construction d'un nouveau skatepark, je me permets de réinterroger la Municipalité pour connaître l'état d'avancement de ce projet ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Le rapport concernant ce fitness en plein air est en circulation actuellement dans les différents services de la Ville. Nous avons contacté une maison spécialisée qui a fait ce genre d'équipement à Genève récemment. Il faut quand même avoir l'appréciation de l'investissement qui est de l'ordre de Fr. 150 à 200'000.- donc c'est, oui c'est autant que ça comme vous dites,

voilà, alors ça c'est fait !

Et donc pour vous répondre, le rapport, il est en circulation dans les services pour appréciation. La société qui a fait cet équipement spécialisé, avec les socles et il faut aussi des dalles caoutchoutées, etc. Donc, bon an mal an, c'est quand même Fr. 150 à 200'000.-

Voilà, alors bon, la Municipalité se penchera sur cette proposition et, vous l'avez dit d'ailleurs, reste encore, cas échéant, à trouver la localisation. Alors les Rives du Lac ne sont pas extensibles, c'est vrai qu'il y a un projet pour un skatepark, ça pourrait être aux Rives du Lac, mais enfin l'ensemble du rapport sera présenté, on imagine, début juin, à la Municipalité. Et évidemment, en fonction des décisions de la Municipalité, soit ça suivra au Conseil pour en faire un préavis, soit alors je vous répondrai que la Municipalité a choisi une autre option. Toujours est-il que vous allez avoir une réponse, disons précise, on pourrait dire d'ici à l'été.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE

Merci, je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente Carmen TANNER :

J'attendais une question de M. le Conseiller Michel DUBEY, mais je vois qu'il vient de sortir, nous allons permuter (*rires dans la salle*) l'ordre de passage et passer à la question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ si vous ne voyez pas d'inconvénient. Merveilleux, c'est bien.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.7

Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Avancement motion Jaggi « Elargir le champ des caméras de la gare à 360 degrés » acceptée le 6 novembre 2014)

J'ai une question à la Municipalité.

Le bon sens voudrait que l'on ait des nouvelles de nos caméras de la gare. La motion de Mme JAGGI WEPF du 5 juin 2014, acceptée par notre Conseil le 6 novembre, donnait un délai de trois mois pour l'ouverture du champ de vision de celles-ci à 360°, et cela, comme le dit le rapport de la majorité dans ses conclusions : à peu de frais.

Mes questions sont donc les suivantes :

Les modifications demandées ont-elles été faites selon le libellé de la motionnaire, et, quel a été le coût de l'opération ?

Je vous remercie à l'avance de vos réponses.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, je ne pensais pas devoir vous répondre moi-même à cette question-là, mais voilà, la boucle est bouclée comme ça !

Donc oui, les caméras sont en fonction depuis exactement le 19 février 2015 à 360°, et puis alors question des coûts, c'était zéro franc, donc moindre coût, on ne peut pas faire mieux, puisqu'en fait il s'est simplement agi d'une manipulation informatique pour les tourner à 360°. Donc tout fonctionne à zéro franc.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

12.8

Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY (Avancement du règlement de police)

Lors de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2014, j'avais interrogé la Municipalité concernant la mise à jour du règlement de police. On m'avait répondu alors qu'il devrait être présenté au Conseil communal en début d'année 2015.

Je me permets donc de revenir sur cette question, pourriez-vous renseigner ce Conseil sur l'avancée de la révision de notre règlement de police qui sera présenté au Conseil communal ?

Je vous remercie de votre réponse.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Alors M. le Conseiller, le règlement de police est actuellement en discussion à la Municipalité. Donc le préavis devrait normalement être édité d'ici fin mai début juin et bien entendu qu'une consultation sera faite par une commission du Conseil. Après ça va dépendre de combien de séances elle a besoin pour arriver au bout de ses travaux. Et puis normalement, bien on espère en septembre, voire octobre, en fonction du nombre de séances de commission qu'il y aura par rapport à ça.

M. le Conseiller Michel DUBEY :

Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Carmen TANNER :

Nous sommes toujours au point 12 de notre ordre du jour et vous avez toujours la possibilité de prendre le micro si vous le souhaitez. Cela ne semble pas être le cas.

Je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, Mme la Présidente.

Clôture

Mme la Présidente Carmen TANNER:

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs (*brouhaha dans la salle*) ce n'est pas encore fini, eh non !

Et je vous donne rendez-vous le jeudi 4 juin 2015 à 20h00.

Il est 22h19, voilà, vous pouvez vous lever (*rires dans la salle*) et en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Carmen TANNER

Anne LEUENBERGER

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 7 mai 2015

	Page
1. Appel.....	259
2. Approbation de l'ordre du jour.....	259
3. Démissions	260
4. Assermentation.....	261
5. Communications de la Présidente	262
6. Communications de la Municipalité	263
7. Nomination d'un membre à la Commission des affaires immobilières.....	265
8. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	265
9. Préavis n° PR15.08PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 500'000.- pour les travaux de réfection du pavage des rues du centre historique. Rapporteur : M. Pascal GAFNER	265
10. Préavis n° PR15.09PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 15'144'000.- sur une durée de 5 ans pour l'équipement du territoire communal en fibre optique. Rapporteur de majorité : M. Olivier DI PRINZIO Rapporteur de minorité : M. Thomas JENNI	268
11. Préavis n° PR15.10PR concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 675'000.- pour l'élaboration du Plan de Quartier Verdan. Rapporteur : M. Christian WEILER	286
12. Propositions individuelles et interpellations.....	287
12.1 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Journal EMOI).....	287
12.2 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER (Etanchéité de la piscine couverte)	289
12.3 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Passage pour piéton entre le café du Château et la Maison d'Ailleurs).....	290
12.4 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Demande de location de l'Entraide familiale).....	291
12.5 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Arrêt de bus rue des Clairs-Logis).....	292
12.6 Une Question de Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE (Fitness en plein air).....	292
12.7 Une Question de M. le Conseiller Jacques FIVAZ (Avancement motion Jaggi « Elargir le champ des caméras de la gare à 360 degrés » acceptée le 6 novembre 2014).....	293
12.8 Une Question de M. le Conseiller Michel DUBEY (Avancement du règlement de police).....	294